



CONSEIL D'AGGLOMÉRATION
...
SÉANCE
DU VENDREDI 21 OCTOBRE 2011
...

L'An Deux Mille Onze, le Vendredi 21 octobre, les membres du Conseil d'agglomération, convoqués individuellement par lettre en date du 13 octobre 2011, se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel d'agglomération, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18 H 15, sous la présidence de Monsieur Michel CHAMPREDON.

Mlle Alice ALBERTINI, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal et constate la PRÉSENCE de M. DOSSANG Guy ; M. COFFI Gatién suppléant de Mme HEROUARD Josette ; M. OBÉ Francis ; M. BENARD Francis ; M. BEHAR Claude ; Mme MOLINO-MACHETTO Monique ; M. PRIEZ Rémi ; M. GAUDEMER Gaston ; M. CHAMPREDON Michel ; Mme CHARGELEGUE Simone ; M. BASSENE Jacques, suppléant de M. SILIGHINI Gérard jusqu'à 19H50 (dossier 18) ; M. DESFRESNES Thierry ; Mme BUQUET-RENOLLAUD Sophie ; M. BOKETSU Bongabonga ; Mme CHAPELLE Laurence ; M. FERROUK Sid-Ali ; Mme RIVE Michèle à partir de 18H55 (dossier 4) ; M. LAHEYE José ; M. LE VOURC'H Jean-Paul ; M. LAMBERT Alain ; M. NOGAREDE Alain ; M. BIDAULT Jean-Paul ; Mme PLAISANCE Marie-Annick ; Mlle ALBERTINI Alice suppléante de Mme OTTAVI Marie-Claude ; Mme BIDAULT Olga ; Mme CASSIUS Elisabeth ; M. QUENNEHEN Thierry ; M. FAREH Fouad jusqu'à 20H10 (dossier 22) ; M. MORILLON Marc suppléant de M. DUMONT Gérard ; M. HAMEL Raynald ; Mme HARENT Josette ; M. GANTIER François ; M. WATEL Patrik ; M. CRETOT Didier jusqu'à 20h00 (dossier 19) ; M. SEUVREY Claude ; M. BIBES François ; M. VAN DEN BROECK Rémy ; M. MOLINA Michel ; M. PORTHEAULT Gérard ; Mme BOCAGE Sophie ; M. DUPARD Gérard ; M. EUDIER Moïse ; M. DULONDEL Michel suppléant de M. MESSMER Pierre ; M. LESELLIER Guy suppléant de M. WALASZEK Jean-Pierre ; Mme SAUDBREUIL Francine ; M. BAGOT Bruno ; M. HUBERT Xavier ; Mme FESSARD Christine ; M. GONTIER Alain ; Mme DAGOT-PETIT Marie-Elisabeth ; M. VIVIER Philippe ; M. MABIRE Arnaud ; M. METAYER Claude ; M. LEFRANCOIS Thierry ; M. JAMES Jean-Claude ; M. BROCHOT Bernard ; M. CINTRAT Jean-Luc ; M. DE LANGHE Christian ; M. BONTEMPS Serge ; M. GROIZELEAU Bruno ; M. THEAU Christophe suppléant de M. BROUË René ; M. PREVELLE Bernard ; M. BOURGEOIS Guy ; M. GAIN Jean-Yves.

ABSENTS EXCUSÉS : M. MORIN Loïc ; Mme FURNON Nathalie ; M. DIAKHABI Mohamed ; M. BOURDON Denis ; M. FEUVRAIS Martial ; Mme LEMEILLEUR Monica ;

ABSENTS : M. MARQUAIS Raynald ; M. PATTYN Patrick ; M. BOULANGER Jean-Christophe ; M. CHELLAFA Farid ; M. LANDAU Eric ; Mme BENARD Catherine ;

...

☞ *Le Conseil **ADOpte** les comptes rendus des séances du Conseil du 19 mai et 30 juin 2011*

M. Michel CHAMPREDON

Le Conseil de ce soir est découpé en deux grandes parties. D'une part, la présentation conduite par l'Office de Tourisme qui est un établissement public industriel et commercial de l'Agglomération du Grand Evreux. D'autre part, nos délibérations traditionnelles. Je crois qu'il est bon de régulièrement accueillir un de nos satellites, à l'image de ce que nous avons organisé avec Eure Expansion, pour avoir un temps de présentation et d'échange sur le travail réalisé.

Je vais d'abord donner la parole à Agnès Lemaitre qui en tant que Directrice de l'Office de Tourisme va poser le décor, notamment sur ce que représente le tourisme dans l'Eure ou en France.

Ensuite, je ferai un exposé rapide sur les principales actions conduites par notre Office du Tourisme en association avec Claude Béhar qui est Vice Président de l'Agglomération en charge du tourisme. Vous avez sur vos tablettes les chiffres clefs du tourisme 2010.

Mme Agnès LEMAITRE

Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous remercier de m'accueillir ce soir et donner la parole au tourisme. Je vous ai préparé quelques documents présentant les chiffres clefs du tourisme sur le plan national, régional et départemental ainsi que quelques chiffres sur Evreux.

Créateur de richesse et d'emplois, le tourisme est un secteur économique de première importance pour la France qui est la première destination touristique mondiale. Diluée dans le secteur des Services, l'activité touristique n'a de prime abord pas d'identification économique bien caractérisée. De ce fait, comme l'indique un rapport sur le poids économique du tourisme émis par le Conseil National du Tourisme: "le rôle du tourisme sans être ignoré est fortement sous évalué par les responsables politiques et économiques". Or, l'activité touristique est un acteur économique à part entière et non pas un secteur qui fonctionne tout seul.

Je ne veux pas vous assommer de chiffres mais vais vous en donner quelques uns qui me semblent parlants. Au niveau national, la France est la première destination touristique mondiale en termes de fréquentation avec 76.8 millions de touristes étrangers en 2010 qui ont dépensé sur le territoire national 30.4 milliards d'euros. Il s'agit donc d'un secteur majeur de l'activité puisque le tourisme représente 6.3% du PIB. C'est le premier contributeur au solde positif de la balance commerciale. Ce sont 84.7 milliards générés par la production des services touristiques, devant l'automobile et l'agriculture. Au niveau de la Normandie, le tourisme génère un chiffre d'affaires de 2.4 milliards d'euros et 295 millions d'euros dans l'Eure. Outre les retombées directes qu'il engendre, le secteur du tourisme est à l'origine de retombées importantes sur d'autres secteurs, tel que les services ou le BTP. Il s'agit donc d'un secteur transversal qui touche l'ensemble de l'activité économique. Bien sûr, l'activité est non « délocalisable » et représente une locomotive économique sur le plan national. Au niveau des emplois, le tourisme regroupe plus d'un million d'emplois directs avec au global 235 000 entreprises touristiques. Dans l'Eure, il s'agit de 5 400 emplois permanents auxquels il convient d'ajouter 5 000 emplois saisonniers. En Normandie qui se classe au rang de la 7ème région française en termes d'emplois, cela concerne 45 000 emplois. Le tourisme représente donc une activité économique à part entière dont il faut tenir compte et dans laquelle il est important d'investir.

Le tourisme porte un rôle social et environnemental important puisqu'il est un facteur structurant du territoire. Le tourisme représente également un poste non négligeable du budget des ménages. Sur le plan social, les vacances représentent une constante nécessaire pour l'équilibre personnel et social de chacun. Le temps des vacances est passé au rang de droit même si tout le monde ne part pas en vacances. D'ailleurs nombre de Français en ces temps de crise font quand même le choix de maintenir un poste vacances même si c'est moins loin et moins longtemps. Par ailleurs, les nouvelles générations de touristes rompues au NTIC vont être de plus sélectives sur la nature des prestations et notamment en matière de développement durable et de lutte contre le réchauffement climatique.

Les enjeux sont nombreux pour les collectivités locales en termes de soutien d'investissement, de coordination des activités économiques, d'aménagement du territoire, d'entraînement sur les autres secteurs, d'amélioration du cadre de vie. Cependant, industrie majeure, le tourisme nécessite investissements et compétences techniques au moins aussi importantes que toute activité de pointe ayant faveurs de l'action publique. Le tourisme mérite tout autant que ces secteurs qui bénéficient d'une forte visibilité, que des moyens suffisants. Si le tourisme n'est pas « délocalisable », le touriste lui peut aller consommer ailleurs. D'ailleurs, la France est la première destination touristique mondiale mais n'occupe que la troisième place en termes de recettes derrière les Etats-Unis et l'Espagne.

En ces temps de mutation économique et sociale à l'échelle planétaire et face à une concurrence accrue, il est plus que jamais indispensable que les acteurs publics et privés s'investissent dans leur politique touristique. Conscient de ces enjeux, le Grand Evreux qui est détenteur de la compétence tourisme a souhaité mettre en place dès 2009, une véritable politique touristique avec des outils structurants: un Office de Tourisme 4 étoiles et un service tourisme. Les premières missions de l'Office ont été de réaliser un diagnostic de l'offre touristique du territoire et d'organiser les Assises du tourisme du Grand Evreux qui ont eu lieu en octobre 2010.

Je vais aller assez vite sur l'offre touristique dans la mesure où vous connaissez un certain nombre d'éléments. Nous avons un patrimoine bâti de grande qualité avec un patrimoine historique remarquable avec notamment 28 sites et monuments classés sur le territoire. Parmi ceux-ci, le site archéologique Gallo Romain de Gisacum, les jardins et roseraie du château de Miserey, l'église Saint Christophe à Reuilly ou encore la maladrerie Saint Nicolas. Nous avons également des manoirs, des églises, des fresques et toute une palette de trésors cachés qui ont été inventoriés en 2006.

Sur le plan des équipements culturels nous avons de nombreux atouts : le musée, le théâtre Scène Nationale, le centre culturel de Saint Germain des Angles, le Palais des congrès, la médiathèque, le conservatoire, la Maison des Arts...

L'autre pendant de notre offre qui n'est pas moins important est le côté nature. Il faut savoir que nous avons près d'un tiers du territoire situé en forêts et en milieu semi naturel. Nous recensons 219 hectares de sites classés Natura 2000 et 1 084 hectares de sites classés Zone d'Intérêt écologique. Nous avons une vraie carte à jouer en termes de tourisme vert.

Ceci correspond pleinement à la tendance actuelle qui est de retourner vers l'authenticité et découvrir la nature. L'offre du Grand Evreux est tout à fait bien placée à ce niveau là.

Certains segments de marché sont potentiellement porteurs comme le tourisme d'affaire et d'autres pistes inexploitées à ce jour avec par exemple le tourisme de mémoire autour du patrimoine industriel ou le patrimoine archéologique.

Sur le plan de l'hébergement marchand nous avons 1 502 lits marchands, 13 hôtels, 10 gîtes et meublés. Nous n'avons pas de camping, ni d'aires de camping car, ni, non plus, de résidences de tourisme et encore moins d'auberge de jeunesse. L'offre hôtelière est donc limitée en capacité et en gamme. De son côté, l'hébergement non marchand regroupe près de 1 300 lits. La fréquentation hôtelière était en 2009 de 49% en taux d'occupation moyen des hôtels, ce qui est relativement bas.

Aucun comptage n'est mis en place sur les sites majeurs, il nous est donc impossible de savoir combien de visiteurs se rendent dans ces sites. En revanche, nous savons que nous avons 19 500 visiteurs au musée d'Evreux et 16 000 visiteurs au centre archéologique de Gisacum. En ce qui concerne l'Office, nous avons reçu près de 21 500 visiteurs dont 3 500 en groupes et 10% d'étrangers.

S'agissant du bilan, nous avons des faiblesses qui sont une faible notoriété à la fois de la ville et du territoire. Nous manquons également de conscience touristique à l'intérieur du territoire et peu de fierté des habitants qui s'approprient le territoire. En outre, l'offre est peu lisible avec une faible différenciation par rapport à d'autres sites majeurs et en l'absence de site "locomotive". Hormis le festival "Rock dans tout ces états" peu d'événements sont d'ampleur régionale voire nationale. Enfin, l'hébergement marchand est peu développé à la fois en quantité et en gamme.

Nous forces sont un positionnement géographique favorable, à 1 heure de Paris et de la côte Normande. L'environnement naturel est également propice au développement du tourisme vert. De plus, l'offre patrimoniale est de qualité et des axes de développement sont potentiellement envisageables, notamment sur le tourisme d'affaires et le tourisme de mémoire. De ce diagnostic, nous avons défini une stratégie articulée autour de 9 axes prioritaires que Monsieur Champredon va vous présenter.

M. Michel CHAMPREDON

Ces 9 axes prioritaires avaient été présentés et validés par les Assises du tourisme que nous avons organisé l'an dernier. Une centaine de professionnels du tourisme ont participé tout au long de la journée. Les axes stratégiques de développement de notre politique touristique se résument de la façon suivante :

1. mettre en place une stratégie de communication touristique visant à ancrer le territoire en Normandie tout en valorisant nos spécificités. Cela peut se décliner par des outils de communication. Actuellement, l'office de tourisme travaille sur une nouvelle entité visuelle mais cela se décline également par le développement des outils internet de façon à occuper une place sur internet puisque nous savons bien que beaucoup d'approches se font au travers d'internet.
2. se doter d'un événementiel touristique fort de renommée régionale voire nationale pour gommer les freins à la destination et gagner des parts de marché. Tout à l'heure Agnès Lemaitre rappelait que nous manquons d'identité avec un grand événement en complément du festival Rock. L'opération que nous souhaitons développer, Evreux en lumières serait génératrice d'une vraie retombée touristique à l'image de ce qui est fait à Chartres ou à Lyon.
3. valoriser et mettre en scène l'offre culturelle et patrimoniale et révéler l'art de vivre. Il s'agit de se fixer l'objectif d'obtenir le label national des villes et pays d'art et d'histoire, ce qui nécessite de constituer un dossier. Nous savons que ces distinctions sont facteurs d'attractivité touristique.
4. mise en valeur du patrimoine naturel avec l'aménagement de grands sites. Le projet des berges de Saint Gaud à Normanville reste pertinent et le projet d'aménagement d'un cheminement double le long de l'Iton d'Arnières sur Iton à Tourneville en passant par Evreux. Ce dossier est actuellement en cours d'étude à l'Agglomération.
5. améliorer l'offre en hébergement marchand. Ce qui suppose de réaliser une aire de stationnement dédiée aux camping-cars. Une étude est également en cours sur ce dossier.
6. mettre en place une gouvernance de la destination en fédérant et mobilisant l'ensemble des acteurs locaux avec des rencontres régulières et thématiques. Cela permettra aussi à tous ceux qui agissent en matière de tourisme de se rencontrer régulièrement.
7. faire des habitants des néo touristes et des ambassadeurs du territoire. Cela suppose de développer les programmations d'animation et de visite dédiées aux habitants, aux nouveaux arrivants et aux résidents secondaires.
8. diversifier l'offre de commercialisation en développant les produits packagés et thématiques en complément de produits culturels et événementiels. Nous avons mis en ligne 30 weekends et courts séjours depuis cet été. Nous avons également créé une brochure pour le tourisme d'affaires.
9. lancer des groupes de réflexion sur les axes de développement potentiels, comme par exemple le tourisme de mémoire. Nous sommes un territoire où la mémoire est forte - Gallo Romaine, militaire ou industrielle.

L'Office de Tourisme a également travaillé sur la question de son accessibilité, et de l'accessibilité du tourisme aux personnes touchées par un handicap de façon à proposer une offre lisible.

Nous avons obtenu le label tourisme et handicap décerné pour 4 handicaps: visuel, moteur, mental, auditif. Nous sommes reconnus comme Office de Tourisme répondant à ces 4 handicaps.

Cela suppose d'avoir des animateurs et des outils spécialisés. 2 Offices de Tourisme sont labellisés dans l'Eure : l'Office de Tourisme du Neubourg et le nôtre. Dans l'Eure.

Plusieurs élus dans cette salle sont membres du Comité de Direction de l'Office de Tourisme, ils peuvent aussi apporter leur commentaire sur ce sujet-là.

M. Claude BEHAR

Je crois que nous devons être convaincus que le tourisme est non seulement une activité économique mais qu'il contribue également à l'attractivité du territoire. Agnès Lemaitre a indiqué qu'il y avait 21 000 visiteurs par an à l'Office de Tourisme et je pense que ce chiffre ne peut que nous laisser optimiste. En effet, il est difficile de faire pire. Je ne vais pas comparer Evreux à La Rochelle où j'étais dernièrement mais cette ville atteint 5 000 visiteurs par jour. Ce résultat n'est pas de la magie. La Rochelle a investi énormément dans des équipements structurants. Dernièrement, au moment de l'arbitrage budgétaire, nous avons fait des demandes pour 225 000 euros pour démarrer des projets dont nous parlons depuis 3 ans. Je rappelle que nous aimerions prendre la thématique d'Evreux en lumière car en 2013 Normandie Impressionisme renouvelle son opération autour de la thématique de l'eau. Nous pourrions profiter de cette thématique pour vraiment nous y inscrire.

225 000 euros peuvent choquer, mais pourtant personne n'a été choqué lorsqu'il a été question de 12 millions euros pour une hypothétique liaison intercommunale Nord. Je crois donc qu'il n'est pas encore ancré dans les esprits que le tourisme est quelque chose d'important. Je crois que nous devons faire preuve de pédagogie. Les meilleurs ambassadeurs d'un territoire ce sont les habitants. Aujourd'hui les habitants ne connaissent pas leur territoire. Nous devons faire un effort sur ce point. Ou sinon - je fais de la provocation - supprimons la compétence tourisme, nous gagnerons de l'argent. Nous devons avoir conscience que le tourisme est une activité économique à part entière qui contribue à l'attractivité du territoire. Je pense que si le tourisme ne se développe pas, cela signifiera que l'économie ne se développe pas non plus.

M. LAHEYE

Je ne pense pas que les habitants de l'Agglo ne sont pas fiers d'habiter leur territoire et ne le valorisent pas. Sur l'attractivité, je voulais mettre en avant les compétitions sportives qui à mon sens y participent. Nous avons quelques compétitions de dimension nationale. Quand une épreuve dure 4 jours, les hôtels travaillent correctement.

L'attractivité est également assurée par nos grosses associations sportives et certains évènements sportifs. A mon sens, le sport est un vecteur d'attractivité touristique et je regrette qu'à chaque fois il soit occulté.

M. Michel CHAMPREDON

Je vous propose de prendre acte du bilan d'activité de l'Office de Tourisme, de remercier Madame Lemaitre pour les dossiers qu'elle nous a remis. Nous sommes bien conscients que la dimension touristique est importante.

L'ordre du jour appelle une cinquantaine de délibérations. Nous allons commencer et j'invite chacun à la concision. Madame Christine Fessard va nous présenter le budget supplémentaire.

FINANCES

1 - Exercice 2011 - Modification-révision d'AP/CP

Mme Christine FESSARD

Sur le budget principal figure une AP/CP pour la desserte du TGV puisque le coût global est supérieur au prévisionnel. Pour l'année 2011, il vous est proposé de passer de 67 500 euros à 91 792,46 euros.

Pour le budget eau, l'opération sur la réfection du réservoir de Saint Luc a évolué. Nous passons en 2011 de 25 000 euros à 200 000 euros.

Pour le budget assainissement, réhabilitation du réseau assainissement nous passons suite à des ajustements de planning de 1 800 000 euros à 1 100 000 euros.

☞ *Le Conseil **ADOpte** les ajustements d'AP/CP ci-dessous dans le cadre du budget supplémentaire :*

Budget Principal

AP/CP Desserte TGV

L'expérimentation TGV est une action du contrat d'agglomération actuel. Une inscription pour le CP 2011 a été faite à hauteur de 67 500 €. Or, il s'avère que le coût global est supérieur à la prévision du coût, d'où une demande de financement à hauteur de 91 792,46 €.

Aussi, il convient d'opérer les ajustements suivants :

Situation de l'AP/CP après délibération n° 3 du 28 mars 2011

<i>N° du programme</i>	<i>Nom du programme</i>	<i>Montant de l'AP</i>	<i>CP 2010</i>	<i>CP 2011</i>
<i>100116</i>	<i>Desserte TGV</i>	<i>200 500</i>	<i>133 000</i>	<i>67 500</i>

Situation après prise en compte dans le BS

<i>N° du programme</i>	<i>Nom du programme</i>	<i>Montant de l'AP</i>	<i>CP 2010</i>	<i>CP 2011</i>
<i>100116</i>	<i>Desserte TGV</i>	<i>224 792,46</i>	<i>133 000</i>	<i>91 792,46</i>

Section d'Investissement

Dépenses

AP= + 24 292,46 € CP 2011 : + 24 292,46 €

Budget Eau

AP/CP REPARESERV – Travaux de réparations des réservoirs

Suite à une avance dans le planning pour la réfection du réservoir de Saint Luc, il convient d'opérer les ajustements suivants :

APCP votée par la délibération n° 2 du 30/03/2010

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013
100202	Travaux de réparation des réservoirs	490 000	240 000	25 000	25 000	200 000

APCP après prise en compte dans le BS

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013
100202	Travaux de réparation des réservoirs	490 000	240 000	200 000	25 000	25 000

Section d'Investissement

Dépenses

AP= 0 CP 2011 = + 175 000 CP 2013 = - 175 000

Budget Assainissement

AP/CP REHARESEAU – Réhabilitation des réseaux d'assainissement

Suite à un retard dans le planning, il convient d'opérer les ajustements suivants :

APCP votée par la délibération n° 2 du 30/03/2010

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014
100304	Réhabilitation des réseaux d'assainissement	10 870 000	3 670 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000

APCP après prise en compte dans le BS

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014
100304	Réhabilitation des réseaux d'assainissement	10 870 000	3 670 000	1 100 000	2 500 000	1 800 000	1 800 000

Section d'Investissement

Dépenses

AP= 0 CP 2011 = - 700 000 CP 2012 = + 700 000

2 - ZAC du Mont de Pierre - Clôture. Transfert des soldes comptables sur la ZAC de la Rougemare

Mme Christine FESSARD

Les opérations sont décrites, je ne vais donc pas vous lire les deux tableaux. Ces opérations permettent de doubler les crédits budgétaires correspondants et de décider la clôture du budget annexe de la ZAC du Mont de Pierre.

Le Conseil **APPROUVE**, dans le cadre de la clôture du budget annexe de la ZAC du Mont de Pierre décidée le 30 juin 2010 et de sa fusion avec le budget de la ZAC de la Rougemare, les opérations décrites ci-dessous, **DECIDE** d'ouvrir les crédits budgétaires correspondants, **DECIDE** de la clôture du budget annexe de la ZAC du Mont de Pierre et **AUTORISE** Monsieur le Trésorier Municipal à procéder aux écritures correspondantes à la reprise d'actif et des résultats par le Budget ZAC de la Rougemare :

A – Clôture de la ZAC Mont de Pierre :

Dépenses	Montants	Recettes	Montants
Chapitre 040 – Nature 7135	358 338,52 €	Chapitre 040 – Nature 7015	358 338,52 €
Chapitre 67 – Nature 678	334 958,59 €	Chapitre 040 – Nature 3555	358 338,52 €
CUMUL	693 297,11 €	CUMUL	716 677,04 €

B – Transfert des résultats et reprise d'actif par la ZAC de la Rougemare :

Dépenses	Montants	Recettes	Montants
Chapitre 011 – Nature 6015	358 338,52 €	Chapitre 040 – Nature 7135	358 338,52 €
Chapitre 040 – Nature 3555	358 338,52 €	Chapitre 75 – Nature 7551	358 956,64 €
CUMUL	716 677,04 €	CUMUL	717 295,16 €

3 - Budget supplémentaire 2011

Mme Christine FESSARD

Là encore vous avez les documents. Je pense que le débat peut être ouvert. Comme il est précisé, le budget supplémentaire ne fait qu'ajuster les prévisions du budget primitif sans apporter de nouvelles dépenses qui seraient liées à de nouveaux projets.

M. Philippe VIVIER

Au sujet du budget de l'eau, je m'inquiète de l'émission de charges exceptionnelles et des retards de facturation. De plus, la croissance du budget est exponentielle sur les impayés.

M. Gaston GAUDEMER

Nous en avons déjà parlé lors des précédentes réunions. Il est vrai que nous avons pris beaucoup de retard. Ce dernier est résorbé et nous avons décidé d'une réorganisation complète du service Facturation. J'espère que cette réorganisation sera en place dès le 1er janvier 2012, ce qui nous permettra d'aller plus vite.

M. DE LANGHE

Je regardais sur le BS, dans la section investissement au niveau des recettes. Je remarque qu'une recette apparemment non prévue y figure et qu'elle a généré de l'impôt.

M. Thierry COT

Autre travers de ce budget supplémentaire, la proposition était de virer 2 425 000 euros de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, ce qui permet notamment de diminuer de 300 000 euros l'inscription liée à l'emprunt. Ces éléments étaient présents lors de l'élaboration du budget 2011 et je vous renvoie au rapport de présentation du budget 2011.

Le Conseil **ADOpte** le Budget Supplémentaire 2011 qui s'équilibre en recettes et en dépenses pour l'ensemble des budgets, sauf pour le budget de l'Eau qui est présenté avec un excédent d'investissement de 3 240 621,59 € et le budget Mont de Pierre qui présente des dépenses d'investissement à hauteur de 693 297,11 € et des recettes d'investissement pour 702 159,99 €, ceci étant dû à la clôture de la zone, à la somme de **61 592 907,69 €**

	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION FONCTIONNEMENT	TOTAL
BUDGET PRINCIPAL	8 921 839,01 €	2 636 037,64 €	11 557 876,65 €
SERVICE DES EAUX HTVA	6 146 179,27 €	186 000,00 €	6 332 179,27 €
SERVICE ASSAINISSEMENT	17 283 724,52 €	1 174 717,33 €	18 458 441,85 €
SPANC	1 423 229,87 €	0,00 €	1 423 229,87 €
MOBILITES DURABLES	1 827 579,17 €	270 158,11 €	2 097 737,28 €
CONSTRUCTION LOCATION BIENS IMMOBILIERS HTVA	0	0	0
CITE ARTISANALE HTVA	0	0,72 €	0,72 €
PEPINIERE SCIENTIFIQUE HTVA	985 234,39 €	80 580,00 €	1 065 814,39 €
ZONE D'ACTIVITÉS HTVA			
ZAC du LONG BUISSON	1 680,00 €	3 224,65 €	4 904,65 €
ZAC du LONG BUISSON 2	412 403,30 €	422 512,04 €	834 915,34 €
ESPACE d'ACTIVITES de la ROUGEMARE	757 094,01 €	2 038 180,51 €	2 795 274,52 €
ZAC la FOSSE AU BUIS	41 896,00 €	108 542,87 €	150 438,87 €
LOTISSEMENT de la GARENNE 1 EXTENSION	487 635,81 €	975 181,62 €	1 462 817,43 €
LOTISSEMENT de la GARENNE 2	0 €	0 €	0 €
ZONE d'ACTIVITES LES SURETTES GRAVIGNY	106 276,77 €	273 963,61 €	380 240,38 €
ZAC de CAMBOLLE	339 062,28 €	259 827,43 €	598 889,71 €

	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION FONCTIONNEMENT	TOTAL
ZONE d'ACTIVITES MISEREY	196 910,13 €	61 935,12 €	258 845,25 €
ZONE d'ACTIVITES des CASTELLIERS	0	0	0
ZONE d'ACTIVITES de CRACOUVILLE	0	0	0
ZAC du MONT DE PIERRE	358 338,52 €	702 159,99 €	1 060 498,51 €
ZA LES LONGS CHAMPS	0	0	0
ZA GAUVILLE PARVILLE	0	0	0
ZA SAINT LAURENT GUICHAINVILLE	0	0	0
ZA LE FLOQUET SACQUENVILLE	0	0	0
ZONES D'HABITAT HTVA			
ZAC DU CENTRE DE BOURG ST SEBASTIEN DE MORSENT	0	0	0
ZAC DU VALLON FLEURI ST SEBASTIEN DE MORSENT	6 409 701,32 €	6 701 037,55 €	13 110 738,87 €
ZAC DU VALLOT ARNIERES SUR ITON	64,13 €	0,00 €	64,13 €
TOTAUX	45 698 848,50 €	15 894 259,19 €	61 592 907,69 €

REVENUS ET CHARGES

4 - Commune d'Arnières-sur-Iton. Mise aux normes du centre de loisirs - Fonds de concours du GEA

Mme Christine FESSARD

Il s'agit de la mise aux normes du centre de loisirs. Nous sommes sollicités à hauteur de 3 026,43 euros. La commission Finances a donné un avis favorable.

☞ Le Conseil **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 3 026,43 € à la commune d'ARNIERES SUR ITON pour les travaux de mise aux normes du centre de loisirs et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier.

5 - Commune de Boncourt. Restauration de l'église - Fonds de concours du GEA

Mme Christine FESSARD

Pour le GEA, la sollicitation est à hauteur de 7 541,10 euros. La 6ème commission a donné un avis favorable.

☞ Le Conseil **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 7 541,10 € à la commune de BONCOURT pour les travaux de restauration de son église et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier.

6 - Commune d'Emalleville. Travaux de mise en sécurité d'un bâtiment communal - Fonds de concours du GEA

Mme Christine FESSARD

La demande est d'un montant de 8 587,77 euros. La 6ème commission a donné un avis favorable.

☞ Le Conseil **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 8 587,77 € à la commune d'EMALLEVILLE pour les travaux de restauration de son bâtiment communal et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier.

7 - Commune de Fauville - Aménagements paysagers de la mairie et de la mare communale - Fonds de concours du GEA

Mme Christine FESSARD

Par rapport au coût prévisionnel de l'opération, les dépenses retenues comme éligibles concernent uniquement les aménagements paysagers « végétalisés » pour un montant de 7 469,30 euros. Nous sommes sollicités à hauteur de 3 734,73 euros. La 6ème commission a fait remarquer que le Conseil général n'a sans doute pas été sollicité. La commune précise que ce type de dépenses n'est pas éligible et qu'elle avait vu avec le Conseil général en amont. La commune n'a pas souhaité faire un dossier auprès du CG pour s'entendre dire ensuite que la demande n'est pas recevable.

☞ Le Conseil **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 3 734,65 € à la commune de FAUVILLE pour la réalisation de l'aménagement paysager de sa mairie et de la mare communale et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier.

8 - Commune de Gauciel. Achat de matériel scolaire - Fonds de concours du GEA

Mme Christine FESSARD

Nous sommes sollicités à hauteur de 4 537.92 euros. La 6ème commission a donné un avis défavorable au motif que ce type de règlement doit être exclu des fonds de concours comme le mobilier urbain. Le Bureau d'Agglomération a décidé d'inscrire ce dossier à l'ordre du jour afin d'avoir l'avis du Conseil sur cette proposition d'exclusion du mobilier des dépenses éligibles.

M. Bongabonga BOKETSU

Je souhaite savoir si la ville d'Evreux bénéficie du fonds de concours.

M. Michel CHAMPREDON

Sur le mobilier scolaire, la ville d'Evreux n'a jamais fait de demande de fonds de concours. Nous avons 42 écoles et je n'y avais pas pensé.

Effectivement la question est de savoir si les fonds de concours sont attribués pour des projets qui relèvent de l'intérêt communautaire. Ce dernier doit être redéfini de façon à faire synthèse entre nous et que nous soyons bien d'accord sur les projets qui revêtent un intérêt communautaire. La vitalité des communes fait partie de l'intérêt communautaire. L'aménagement d'une place communale, d'un commerce dans une commune rurale, l'aménagement d'un service public font partie de l'intérêt communautaire. Sauf à avoir une stratégie constituée d'une ville centre et d'un désert autour, nous avons intérêt à avoir des communes qui soient correctement équipées et aménagées.

Dans le cas présent, il faut savoir si le fonds de concours peut être ouvert au matériel scolaire. Répondre favorablement peut nous engager dans des montants considérables.

M. Gérard DUPARD

Est ce que Gauciel est en Sivos. En aurait-elle le droit? - Non - Il y aurait donc deux poids deux mesures entre des communes réunies en Sivos et des communes qui seraient seules à demander le fonds de concours.

M. JAMES

Nous avons déjà été confronté à la question dans le cadre d'un Sivos et chaque commune peut très bien avoir la gestion de ses bâtiments. Dans ce cas, c'est la commune qui règle la facture et non le Sivos.

M. Gérard DUPARD

J'entends bien et ce n'est pas là mon propos. Je demande du matériel pour l'école de ma commune et après je demanderai au Sivos de me rembourser une partie de la somme.

M. Raynald HAMEL

Je suis content d'avoir provoqué un débat mais trouve déplacé que des fonds de concours soient attribués pour des églises, des bâtiments communaux et qu'il est question d'en refuser à une commune qui cherche à garder son école.

Nous avons eu un problème avec un quai de déchetterie. Nous avons refusé un fonds de concours et la commune a fait ce quai de déchetterie malgré la compétence Agglo.

M. Rémy VAN DEN BROECK

Je souhaite apporter une précision concernant les charges sur les bâtiments scolaires. Il est vrai que les possibilités des Sivos sont différentes selon qu'il s'agisse de bâtiments ou d'équipements. L'équipement mobilier et matériel que ce soit en fonctionnement ou en investissement, reste de l'apanage des Sivos.

Effectivement la réflexion de Monsieur Dupard est tout à fait justifiée parce que certains Sivos et certaines écoles ne pourraient bénéficier de l'aide. Il en est d'ailleurs de même pour la petite enfance. Le syndicat Cigale n'a pas pu bénéficier d'un fonds de concours, alors que par exemple la ville d'Evreux peut en bénéficier. Il faut faire attention puisque ce sujet est une porte ouverte aux déséquilibres et aux iniquités.

M. Michel CHAMPREDON

Je pense que ce sujet fait partie des sujets à revisiter dans les semaines qui viennent. Je vous propose de reporter la délibération puisque c'était l'avis de la commission des Finances.

M. Alain NOGAREDE

Je suis membre de la commission des Finances et je voudrais revenir sur une notion que nous avons tendance à évacuer. Dès que nous donnons une subvention, nous généralisons. Evidemment, si nous remplaçons le mobilier de toutes les agglomérations, nous en serons incapables financièrement. Je voudrais revenir à la notion de ce qui est dérogatoire. Ce terme veut dire qu'une exception peut être faite sur un dossier sans qu'il ne soit nécessaire de généraliser aux autres dossiers. Nous regardons le potentiel fiscal de la commune, de sa taille, et de richesse.

M. Michel CHAMPREDON

Le Bureau de l'Agglomération avait quand même souhaité inscrire cette dérogation à l'ordre du jour pour marquer le coup. Merci à ceux qui ont pris la parole. Je vous propose de reporter la délibération à une prochaine fois.

*☞ Le Conseil **DECIDE** le report de l'examen de demande d'attribution d'un fonds de concours de 4 537,92 € par la commune de GAUCIEL pour l'achat de matériel scolaire*

9 - Commune de Guichainville. Réfection de la toiture de l'école élémentaire - Fonds de concours du GEA

Mme Christine FESSARD

Il s'agit pour le GEA d'une somme de 14 892 euros. La 6ème commission a donné un avis favorable.

☞ Le Conseil **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 14 892 € à la commune de GUICHAINVILLE pour son opération de réfection de la toiture de l'école élémentaire et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier.

10 - Commune du Mesnil Fuguet. Travaux de ravalement de la mairie - Fonds de concours du GEA

Mme Christine FESSARD

La somme est de 4 456.46 pour le GEA avec un avis favorable de la 6ème commission.

☞ Le Conseil **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 4 456,46 € à la commune du MESNIL FUGUET pour les travaux de ravalement de sa mairie et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier.

11 - Commune de Sacquenville. Réfection des portes et fenêtres de l'école maternelle - Fonds de concours du GEA

Mme Christine FESSARD

La charge pour l'Agglomération serait de 3 708.29 euros pour l'école maternelle avec un avis favorable de la 6ème commission.

Pour la délibération n°12, la somme est de 8 445.73 euros. La 6ème commission s'est étonnée de ne pas avoir une sollicitation du Conseil général dans le dossier. Monsieur James nous a bien précisé qu'il avait téléphoné au CG. Ce dernier a donné un avis défavorable. Il n'a donc pas souhaité monter un dossier dont il savait qu'il ne serait pas financé.

☞ Le Conseil **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 3 708,29 € à la commune de SACQUENVILLE pour la réfection de son école maternelle et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier.

12 - Commune de Sacquenville. Réfection des portes et fenêtres de la salle des fêtes - Fonds de concours du GEA

☞ Le Conseil **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 8 445,73 € à la commune de SACQUENVILLE pour la réfection de la salle des fêtes et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier.

13 - Commune d'Irreville. Travaux de sécurisation de la mairie - Fonds de concours du GEA à titre dérogatoire

Mme Christine FESSARD

Il s'agit de 2 846.39 euros avec un avis favorable de la 6ème commission à titre exceptionnel compte tenu que la mise en sécurité a été faite pour raison d'urgence.

☞ Le Conseil **DECIDE**, à titre dérogatoire, l'attribution d'un fonds de concours de 2 846,39 € à la commune d'IRREVILLE pour la mise en sécurité des locaux de sa mairie et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier.

14 - Gestion de la CAE. Remarques de la Chambre régionale des comptes. Mutualisation du garage de la ville d'Evreux au profit du GEA - Fonds de concours versé à la ville d'Evreux pour acquisition bibliobus. Remboursement trop-perçu par la ville d'Evreux

Mme Christine FESSARD

A la fin du document, il est précisé qu'il s'agit de solliciter la ville d'Evreux pour un remboursement de 55 166.15 euros répartis en 28 749.91 en section de fonctionnement et 26 416.24 en section d'investissement. La 6ème commission a donné un avis favorable.

☞ Le Conseil **SOLLICITE** de la ville d'Evreux le remboursement de la somme totale de **55 166,15 €** répartis en 28 749,91 € en section de fonctionnement et 26 416,25 € en section d'investissement, correspondant à des sommes trop perçues dans le cadre de la mutualisation du garage de la ville d'Evreux au profit du GEA, et d'un fonds de concours versé à la ville d'Evreux pour l'acquisition d'un bibliobus

PERSONNEL

15 - Gardiennage du CTEU. Convention de mise à disposition de logement pour nécessité absolue de service

Mme Olga BIDAULT

Il s'agit du gardiennage du centre de traitement des eaux usées à Gravigny. Il a été prévu la construction d'un logement de gardien.

Le gardiennage sera assuré par un agent du service de l'Assainissement travaillant sur le site dans la journée. En contrepartie, il a droit à différentes gratifications. Il est demandé d'autoriser la signature de la convention de mise à disposition du logement.

M. Alain NOGAREDE

J'entends souvent dire que rien n'est gratuit. Dans la plupart des logements en nécessité absolue de service, il est effectivement mis à disposition un loyer gratuit mais pour l'eau et le gaz, il y a un quota à ne pas dépasser. Au dessus de ces quotas, une facture est établie. Je pense que cette mesure est importante pour responsabiliser les gens.

M. Michel CHAMPREDON

Je suis assez d'accord. Le tout est de fixer le bon montant.

M. Thierry COT

Du fait de l'urgence de cette opération, peut-être que le Conseil pourrait mandater le Bureau pour trancher au regard de l'urgence.

*Le Conseil **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition de logement pour nécessité absolue de service à intervenir entre le GEA et l'agent qui assurera les fonctions de gardiennage du site du CTEU, étant entendu que des « quotas » de consommation gratuite seront fixés pour l'eau, le gaz et les divers abonnements attachés à la location*

16 - Mutualisation de la mission Plan-Climat-Energie Territorial. Convention GEA/Ville d'Evreux

Mme Olga BIDAULT

Nous pouvons rappeler que le Grenelle 2 de 2010 impose à toutes les collectivités territoriales supérieures à 50 000 habitants de produire un PCET et cela avant décembre 2012. Le recrutement d'un agent est en cours afin que ce PCET soit élaboré et mis en œuvre. Par ailleurs, la ville doit établir son PCET d'où la proposition de mutualiser à hauteur de 50% cette mission et d'autoriser Madame Fessard à signer la convention jointe à cette délibération.

*Le Conseil **DECIDE** de mutualiser la mission Plan Climat-Energie Territorial du GEA à hauteur de 50 % avec la ville d'Evreux qui doit, tout comme le GEA, réaliser un Plan Climat Energie Territorial, **APPROUVE** les termes de la convention à intervenir, et **AUTORISE** Mme Fessard à **SIGNER** ladite convention et tous les avenants à intervenir.*

VOIRIE

17 - Déneigement. Acquisition de lames de déneigement par les communes. Eligibilité aux fonds de concours du GEA

M. Claude METAYER

Le but est d'aider les communes pour l'acquisition de lames sur la base d'un plafond de 4 500 euros par lame. La participation de l'Agglomération est de 50% si la commune est seule pour acheter une lame et d'un tiers si deux communes sont regroupées ensemble.

Dans le cas d'un regroupement entre deux communes, une convention d'usage est nécessaire pour l'utilisation de la lame entre les deux communes. L'une des communes paiera et l'autre commune attribuera un fonds de concours. C'est la commune qui paie l'intégralité qui reçoit le fonds de concours.

Nous sommes en train de discuter avec le Conseil général pour améliorer le circuit de première urgence. Il est évident que l'Agglomération interviendra sur le circuit de première urgence et nous nous proposons d'indemniser les agriculteurs avec lesquels nous avons signé une convention sur la base de 44 euros de l'heure.

M. Francis OBE

Si une commune est seule et n'a pas d'autre solution que d'être seule, nous sommes bien d'accord que cela lui coûtera plus cher que si elle s'associe. Imaginez une commune isolée avec un grand territoire à nettoyer. Elle a besoin de l'intervention d'une lame et ne peut s'associer avec personne.

Mme Marie-Elisabeth DAGOT-PETIT

Un agriculteur de mon village m'a appelé hier et était étonné qu'un commercial le démarché en prétendant qu'il revenait aux agriculteurs d'acheter les lames.

M. Bernard BROCHOT

Dans le premier paragraphe il est dit qu'au titre de cette convention le taux horaire est fixé à 44 euros HT l'heure d'intervention, comprenant le tracteur, le chauffeur et la lame. Cela veut donc dire que c'est à l'agriculteur d'acheter la lame.

M. Jean-Yves GAIN

Si je lis que la 7ème commission a souhaité que l'on associe les agriculteurs volontaires à cette mission qui consiste à déneiger.

Je comprends que les agriculteurs qui s'engageront seront dédommagés dans le cadre d'une convention signée avec le Conseil général. - non - Bref, les agriculteurs sont dédommagés pour finalement remplacer l'intervention qui se faisait auparavant avec le matériel du GEA. - non - Alors, je n'ai pas compris.

Je suis désolé mais je ne comprends pas : "l'intervention des agriculteurs aurait lieu selon des circuits prédéfinis sur le réseau de première urgence du GEA, en coordination avec le département pour les routes départementales". J'en déduis que ces agriculteurs n'intervenaient pas précédemment sur ce réseau de première urgence.

Je comprenais qu'un investissement avait lieu pour une meilleure gestion du déneigement. Je trouve qu'une autre ambiguïté demeure: "de plus certaines communes souhaitant également l'intervention d'agriculteurs hors réseau d'urgence du GEA désirent acquérir seules ou en regroupement des lames de déneigement afin d'aider les agriculteurs à s'équiper". Ce qui veut dire que l'intervention sur la première urgence est prise en charge par le GEA et si une commune veut compléter l'intervention, alors c'est la commune qui paie. Dans le premier cas, qui achète la lame? Il est bien précisé dans le texte que l'achat de la lame est nécessaire si les communes veulent intervenir en complément du réseau de première urgence.

M. Claude METAYER

Je reconnais que le texte est un peu ambigu. Lorsque nous avons soulevé le problème, des communes ont dit qu'elles avaient des agriculteurs qui étaient prêts à aider mais que ces communes ne disposaient pas de lames mais étaient prêtes à faire l'investissement. Tout l'enjeu du déneigement est qu'il se fasse rapidement. Le seul moyen d'y arriver est d'avoir une force de frappe dans toutes les communes. L'engagement du GEA était de déneiger les liaisons intercommunales. Dans ces liaisons intercommunales figurent aussi les départementales, qui ne sont pas de notre compétence. Comme le Conseil général était dans la même logique que nous, nous nous inscrivons derrière la convention signée par le Conseil général et le monde agricole sur le prix de défraiement des agriculteurs. Le GEA s'engage à défrayer les agriculteurs sur la base de 44 euros de l'heure lorsqu'il s'agit de déneiger le réseau dont nous avons la charge, c'est-à-dire le réseau de première urgence. En parallèle, les Maires qui souhaitent déneiger une plus grande partie de leur commune, peuvent le faire mais à leurs frais. Nous n'obligeons pas une commune à s'associer avec une autre. Le soin est laissé à chaque Maire d'imaginer le besoin de la commune. Dans certaines communes, les agriculteurs effectuent déjà cette mission.

Mme Elisabeth CASSIUS

Je voulais poser la question s'agissant d'Evreux. Nous avons aussi des routes secondaires mais aucun agriculteur. Je ne sais donc pas comment nous allons faire.

M. Claude METAYER

Le GEA n'intervient pas sur le déneigement hors première urgence. Nous sommes dans le même cas de figure entre Evreux et les communes rurales. Si le Maire d'Evreux décide de déneiger toutes les rues d'Evreux, tout ce qui passera en dehors de la première urgence sera financé par la ville.

Mme Elisabeth CASSIUS

Qui définit ce réseau?

M. Claude METAYER

Le réseau a été défini dans le cadre de la 7^{ème} commission.

M. Christian DE LANGHE

Si j'ai bien compris, j'achète une lame et le Conseil général et l'Agglo l'utilisent mais moi, si je veux l'utiliser sur ma commune alors je dois payer. Je paie l'acquisition et l'entretien de cette lame. Par ailleurs, j'aimerais que dans nos communes nous recevions le détail du réseau de 1^{ère} urgence.

M. Claude METAYER

Monsieur De Langhe, vous lisez mal vos courriers. Vous avez reçu un itinéraire de première urgence et il a toujours été demandé de nous préciser si des manquements étaient observés dans le réseau. Je rappelle que nous sommes toujours à l'écoute pour le modifier. De plus, dans toutes les réunions cet été, j'ai parlé du déneigement.

M. Gaston GAUDEMER

La lame que nous allons utiliser ne sera pas utilisée par le Conseil général, elle sera utilisée hors du réseau de 1^{ère} urgence.

M. Thierry COT

Deux questions avaient été votées. D'une part le coût horaire de 44 euros qui est issu d'une convention entre la profession agricole et le Conseil général. Il reste en effet à définir le coût de la prestation quand le matériel est fourni. Monsieur Metayer obtiendra ce tarif. Pour les communes qui ont acheté en lieu et place de l'agriculteur, vous aurez moins à payer en coût horaire. Sur le démarchage dont parlait Madame Dagot, je pense qu'il est issu de cette signature de convention avec un article dans la presse. Du coup, les commerciaux vont directement à la rencontre des agriculteurs.

M. Francis OBE

A propos du réseau de 1^{ère} urgence, je suggère de le mettre sur le site internet du GEA de sorte que l'information soit accessible à tous.

M. Sid-Ali FERROUK

Je pense qu'il faut supprimer l'article "certaines communes souhaitent également l'intervention des agriculteurs, hors réseau d'urgence du GEA". Cet article met la nuance dans le propos. Je pense que l'objectif est de mutualiser l'achat de lames et de l'entretien de celles-ci par le GEA.

M. Michel CHAMPREDON

Nous referons une fiche pratique de façon à ce que l'ensemble soit clair pour tout le monde. Sur le principe, c'est une bonne idée que de démultiplier notre capacité d'intervention, sinon nous ne pouvons pas le faire. Il ne sert à rien de leurrer la population, nous n'avons pas les équipes. Ce projet nous donne une capacité d'intervention sur une grande partie de notre réseau.

M. Bernard BROCHOT

Dans le cadre du 1er réseau d'urgence, qui fournit et paie la lame?

M. Claude METAYER

Pour l'achat de la lame, soit l'agriculteur est équipé, soit il ne l'est pas. Peu de communes ont des agriculteurs qui sont déjà équipés. La majorité des communes ont dit qu'elles avaient un besoin d'investissement pour régler ce problème de déneigement. Comme l'Agglo a la responsabilité du circuit de 1ère urgence, la contribution se fait par le biais du fonds de concours. Ensuite, sur le coût horaire, c'est ni plus ni moins la convention qui est prévue dans le cadre de la Chambre d'Agriculture.

M. Michel CHAMPREDON

Monsieur Metayer, je vous proposer de coucher tout cela sur le papier et nous en ferons une relecture lors de la prochaine réunion de Bureau. Pour l'instant, il s'agit de rendre éligible au fonds de concours l'achat de lame - je pense que tout le monde est d'accord pour cela - et nous ferons une petite fiche pratique sur les modalités d'organisation.

☞ *Le Conseil DECIDE l'attribution d'un fonds de concours aux communes pour l'acquisition de lames de déneigement, FIXE le plafond de la dépense éligible à 4 500 € H.T. et MODULE la participation du GEA selon le nombre de communes concernées par l'acquisition*

ELIMINATION ET VALORISATION DES DECHETS

18 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

M. Rémi PRIEZ

La tendance est à la baisse depuis 2007 sur la quantité de déchets. Page 5 est présenté l'ensemble des déchets que nous traitons avec l'évolution. En ce qui concerne le porte à porte, il est montré page 11 que cette activité connaît également une baisse au niveau de la quantité des déchets.

Sur les indicateurs financiers, l'année 2010 était plutôt une bonne année puisque nous avons une augmentation des recettes avec notamment les premières recettes de la redevance spéciale. Les principaux éléments financiers sont présentés page 19. Si l'on additionne toutes les dépenses, nous atteignons plus ou moins 9 millions d'euros. Les pages 20, 21 et 22 détaillent les coûts de collecte au niveau du GEA, les coûts de traitement au niveau des prestataires, et la somme de ces coûts.

En 2010, nous avons connu un certain nombre de faits marquants. Nous avons posé plus de 200 colonnes enterrées sur la zone de La Madeleine, ce qui est plutôt une satisfaction malgré l'article défavorable que nous avons eu dans le Paris Normandie. Ensuite, le lancement de la redevance spéciale. L'année 2010 a été une bonne année de démarrage avec une recette de plus de 400 000 euros. L'année 2011 se présente également très bien.

Un dernier point très important est le programme de prévention local des déchets. Nous avons une convention de partenariat avec l'ADEME 2010/2014 avec un objectif de baisse des déchets de 2 000 tonnes et à la clef des subventions très importantes. Le programme se passe plutôt bien.

Cette année nous avons une action phare qui consiste à la mise en place de bacs de compostage dans les communes.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

La redevance spéciale s'est adressée cette année à un nombre plus important d'entreprises et de commerçants. Il me semble que nous n'avons pas pris les mesures mises en place l'an dernier, c'est-à-dire un premier contact préalable à l'envoi de la facturation. Cela a donné lieu à des dysfonctionnements. Je souhaite savoir si cela a été corrigé et quelles sont les réactions des commerçants.

M. Rémi PRIEZ

Dans la gestion des clients, le nerf de la guerre est la fiabilité de la base de données. Nous travaillons à la mise à jour et à la fiabilité de cette base de données. Bientôt nous aurons l'embauche d'une personne qui s'occupera uniquement de la gestion de la redevance spéciale.

Quant à la partie « commerçants », je ne connais pas le pourcentage de ceux qui sont partis vers le privé.

M. Philippe VIVIER

Sur la redevance spéciale, j'aimerais qu'un outil de gestion soit mis en place pour connaître notre part de marché. J'ai eu des échos comme quoi nous étions mal placés pour certains commerçants ou industriels. Il me semble important de pouvoir suivre des indicateurs.

M. Alain NOGAREDE

Page 22 il est inscrit que les coûts globaux ont augmenté en 3 ans de 24% et de 2009 à 2010, l'augmentation est de 10.85%. Je crois donc que nous devons être vigilants sur l'évolution de ces coûts avant qu'une répercussion s'opère sur les ménages.

Sur la feuille d'impôt, la somme réservée aux ordures ménagères est importante et j'aurais souhaité que nous maintenions cette somme à un taux raisonnable. Nous devons rechercher la nature de ces dérapages.

M. Jean-Yves GAIN

J'ai été surpris du coût des principales prestations présenté page 18. En 2009, la collecte des ordures ménagères, des matériaux recyclables, des déchets verts et des encombrants était répartie entre 2 sociétés; Véolia et Sita. En 2010, l'ensemble est passé par la seule société Véolia. Quand je fais le total du coût en 2009, nous étions autour de 776 000 euros et en 2010 nous passons à 1 083 000 euros.

Je me demande à quoi est liée cette augmentation. Page 10, il est inscrit que cela s'explique par le fait que Véolia a repris une partie de ce qui était effectué par la société Sita en 2009 mais cela débouche sur une augmentation de presque 30 %.

M. Rémi PRIEZ

En ce qui concerne les coûts de collecte, certaines augmentations répercutent directement des hausses que nous subissons. A titre d'exemple, nous avons une douzaine de camions qui ramassent les ordures. Ces camions parcourent 150 000 kilomètres dans l'année et consomment l'équivalent d'1 litre au kilomètre. Or, sur une année, nous avons constaté une augmentation du gasoil de 17 %.

Lorsque nous faisons un appel d'offres sur le marché des déchets, nous avons peu de réponses.

M. François BIBES

Je souhaiterais intervenir au sujet du coût du traitement. En 2011, le traitement était de 81.45 euros la tonne pour l'incinération et en 2012 il est de 85.75 euros. Ensuite la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) ne cesse d'augmenter. Elle était de 2.60 euros en 2011, et passe à 3.20 euros en 2012 et augmentera de 0.80 euros pour atteindre 4 euros en 2013. Heureusement, nous avons imaginé - Merci Monsieur Le Vourc'h - l'usine nous avons imposé le traitement des oxydes d'azote à 70mg/m³, sinon la taxe serait de 11 euros la tonne au lieu de 3.20 euros.

En revanche, afin d'inciter tout le monde à la collecte sélective, nous avons diminué de 20 % le coût de traitement de la collecte sélective. Il passe ainsi de 18 euros la tonne à 14.40 euros la tonne. Je vous laisse comparer aux 85.75 euros de l'incinération.

M. Michel CHAMPREDON

Nous voyons bien que sur la question des coûts de traitement des ordures ménagères : ils augmentent. Cette question fait partie des enjeux de société et est un vrai défi. Nous produisons 1 kilo de déchet par jour et par Français. Si nous mettions les ordures d'une année de l'ensemble des Français dans un train, celui-ci irait de la Terre à la Lune. Nous sommes dans une société qui pose de plus en plus d'exigence européenne ou nationale sur les questions environnementales.

Il ne suffit pas de faire des constats et ces éléments doivent mener à des analyses plus fines. La commission des Finances peut parfaitement décortiquer le sujet. Je vous propose d'en rester là pour ce soir, de prendre acte du rapport et de renvoyer à la commission Finances de façon à ce que nous puissions mieux appréhender cette question.

Le Conseil MET A DISPOSITION des délégués du Grand Evreux Agglomération, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, pour l'année 2010, ainsi qu'à la disposition des mairies des communes membres du GEA, pour consultation du public

EAU ET ASSAINISSEMENT

19 - Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau

M. Gaston GAUDEMER

Il s'agit du rapport 2010 et en 2011 je vous présenterai un rapport présentant les nouveaux captages et le fonctionnement de l'usine de traitement d'eau potable qui est actuellement en période d'essai et devrait être opérationnelle dans les semaines qui viennent.

Les volumes d'eau proposés ou achetés se sont élevés à 6 878 000 mètres cubes pour une consommation de 4 866 000 mètres cubes, soit un rendement de 70.77%. Les programmes de renouvellement des réseaux d'eau potable permettant de lutter contre les fuites et renforcer les rendements sont encore insuffisants. Il faut au minimum renouveler 5 à 7 kilomètres de réseau chaque année, soit 0.7% à 1% du linéaire total dont une majeure partie en milieu urbain. Je vous rappelle que 43% du linéaire a été posé avant 1960.

Les reversements à l'Agence de l'eau et les sommes non recouvrées sont impactés par le retard dans la facturation. Suite à ces dysfonctionnements une réforme en profondeur s'impose et devrait être en place très prochainement. La constatation que vous avez pu faire sur l'absence de chiffres dans la colonne "2010, location de compteurs" provient du fait que les opérations comptables n'ont pu être effectuées en raison là aussi de problèmes de facturation qui ont été compensés au budget 2010/2011. Le prix du mètre cube HT est passé entre 2009 et 2010 de 1 euro à 1.15 euros et le prix de l'eau continue d'augmenter.

Les principaux travaux réalisés en 2010 sont indiqués à la page 16 et concernent pour l'essentiel l'usine de traitement d'eau potable et la mise en service des nouveaux forages.

Les contrôles de l'eau potable portent aussi bien sur les captages que sur le réseau. La Direction de l'eau vérifie régulièrement le taux de chlore en station et sur le réseau.

D'autre part un turbidimètre nous informe en permanence des altérations éventuelles de l'eau. Un système de télésurveillance permet d'envoyer des alarmes aux équipes d'exploitation durant les heures de travail et à l'équipe d'astreinte le reste du temps.

En ce qui concerne l'assainissement, je vous rappelle que le prix du mètre cube assaini est passé de 1 euro à 1.15 euros. Les différents indicateurs montrent la conformité que ce soit de la collecte, des effluents, des équipements d'épuration, de la performance.

La production de biogaz représente 390 000 mètres cubes utilisés pour le chauffage du digesteur primaire et pour celui des locaux de la station d'épuration. Les boues représentent 3 943 tonnes de boues chaulées qui ont été transportées.

Enfin, comme l'exige la législation, le GEA a l'obligation de réglementer le déversement des eaux usées autres que domestiques dans ses réseaux d'assainissement collectif sur le territoire. Des arrêtés de déversement sont délivrés dans la mesure où les rejets considérés sont compatibles avec les systèmes d'assainissement collectif communautaire. Dans le cas contraire, il est recommandé aux établissements de se mettre en conformité. En ce qui concerne l'assainissement, je vous signale que le centre de traitement des eaux usées fonctionne.

En ce qui concerne le SPANC, il a pour mission de contrôler les installations d'assainissement non collectif, de contrôler la conception et la réalisation des assainissements neufs. Pour 2010, le service a assuré 77 contrôles de conception dans le cadre de permis de construire, 57 contrôles de bonne exécution. En outre, il a été procédé à 612 diagnostics dont 318 se sont montrés conformes et à 92 contrôles de fonctionnement, dont 80 étaient conformes. Le SPANC a organisé en partenariat avec le service des égoutiers, 25 vidanges. Le SPANC a piloté 88 rencontres avec des particuliers pour 72 signatures de convention d'études et 62 études réalisées. 38 chantiers ont été réalisés en 2010.

Outre les missions de contrôle, le SPANC a aussi une mission de conseil et d'information auprès des usagers, des élus et des professionnels.

M. José LAHEYE

Ça a déjà été dit mais l'augmentation des taxes est importante. La redevance pollution a plus que doublé entre 2009 et 2010. Les taxes s'accumulent aux taxes et je ne pense pas que les subventions suivent la même tendance.

M. Thierry DESFRESNES

Nous avons évoqué de travailler sur des seuils de consommation en associant un tarif qui tiendrait compte de la consommation d'eau. Etant donné l'augmentation des tarifs, il serait intéressant d'y travailler.

Mme Michèle RIVE

Nous avons voté quelques mois plus tôt une augmentation de la facture d'eau de façon à constituer un fonds pour résorber les dettes des personnes en difficulté. Je sais qu'un certain nombre de problèmes ont été soulevés sans être encore résolus. Nous avons décidé au CCAS de renvoyer les personnes vers le GEA mais le GEA n'est pas en mesure de mettre en place la moindre aide.

M. Gaston GAUDEMER

Nous avons effectivement voté cela l'an dernier et selon mes informations la mesure sera applicable à partir du 1er janvier 2012.

M. Michel CHAMPREDON

Je vous propose de prendre acte de ce rapport.

☞ *Le Conseil **MET A DISPOSITION** des délégués du Grand Evreux Agglomération, le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'Eau, pour l'année 2010, ainsi qu'à la disposition des mairies des communes membres du GEA, pour consultation du public*

20 - Arnières-sur-Iton, rues du Moussel et limitrophes. Réhabilitation des réseaux d'assainissement eaux usées - Demandes de subvention

M. Gaston GAUDEMER

Le service d'études réseaux a réalisé 2 campagnes d'inspection des connecteurs et des branchements. Le montant des travaux de réhabilitation est estimé à 300 000 euros HT dont une partie est subventionnable.

☞ *Le Conseil **APPROUVE** la réalisation des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement eaux usées d'Arnières sur Iton – travaux inscrits dans la première tranche de la programmation des travaux de mise en conformité du système d'assainissement du GEA – et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **signer** les marchés et avenants éventuels à intervenir, à **solliciter** auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et le Conseil Général de l'Eure les subventions auxquelles le Grand Evreux Agglomération peut prétendre pour les travaux de réhabilitations de réseaux.*

21 - TDF, installation d'une station radio électrique sur les châteaux d'eau de Nétreville et de la Trémouille. Convention Télé Diffusion de France/GEA/Ville d'Evreux. Régularisation, autorisation de sous-location, versement de redevance complémentaire

☞ *Le Conseil **DECIDE** le report de l'examen de la demande d'installation d'une station radio électrique par TDF sur les châteaux d'eau de Nétreville et de la Trémouille*

22 - Bassin versant de la Vallée de l'Eure (communes d'Irreville, Reuilly, St Vigor). Maîtrise du ruissellement, réalisation de la première tranche de travaux d'aménagement. Actualisation des coûts - Demande de subvention

M. Gaston GAUDEMER

Il s'agit de renouveler notre demande de subvention pour la maîtrise d'œuvre auprès de l'Agence de l'eau, du Conseil général et du Conseil régional en lien avec l'actualisation des coûts de travaux estimés à 239 000 euros HT en 2005 qui s'élèvent aujourd'hui à 470 000 euros concernant 6 aménagements sur les communes d'Irreville, de Reuilly et St Vigor et qui s'élèvent en fait à 631 000 euros si l'on inclut les acquisitions foncières, les études et la maîtrise d'œuvre.

☞ *Le Conseil **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les subventions auxquelles le GEA peut prétendre dans le cadre de la réalisation de la première tranche de travaux d'aménagement à réaliser dans le cadre de la maîtrise du ruissellement du bassin versant de la vallée d'Eure (communes d'Irreville, Reuilly et Saint Vigor), travaux dont les coûts ont été réactualisés*

EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT

23 - Droit commun - SILOGE. Commune d'Evreux, Place de la République, construction de 53 logements collectifs (43 PLUS/10 PLAI). Subvention communautaire 10 PLAI

M. Serge BONTEMPS

Il s'agit d'une acquisition en VEFA. Je m'attarde quelques instants sur la VEFA qui signifie Vente en l'Etat Futur d'Achèvement. Ce type d'opération intervient à chaque fois que le bailleur n'a pas le foncier pour réaliser du logement. Il s'associe dans ce cas là avec un promoteur pour réaliser un ensemble immobilier. Dans ce cadre, la SILOGE est acquéreur de 2 bâtiments: le B et le C, réservés aux logements locatifs sociaux, le bâtiment A étant réservé à l'accession à la propriété et aux logements locatifs privés. Nous avons là une occasion d'avoir de la mixité et la construction est en plus BBC.

Nous sommes sollicités pour une subvention à hauteur de 5 000 euros multipliée par 10 logements, c'est-à-dire 50 000 euros.

M. Thierry DESFRESNES

Il s'agit en fait d'une VEFA à l'envers. La SILOGE construit et fait commercialiser une partie de son opération par un promoteur.

☞ *Le Conseil **ACCORDE** à la SILOGE une subvention d'un montant de 50 000 € pour la construction de 53 logements collectifs Place de la République – dont 10 PLAI*

24 - Droit commun - SECOMILE. Commune d'Evreux, 38 rue d'Argence, construction de 15 logements collectifs PLUS et PLAI. Emprunt PLAI Foncier de 53 185 euros (tranche de 4 logements) - Garantie communautaire 50%

M. Serge BONTEMPS

Il est question d'une acquisition en VEFA. Il s'agit de 30 logements dont 15 pour la SECOMILE et 15 pour la SILOGE. La première délibération concerne la SECOMILE et vous verrez tout à l'heure que nous aurons la même délibération pour la SILOGE.

La première délibération est le prêt PLAI en foncier à hauteur de 26 592.50 euros

La deuxième est du PLAI en bâti à hauteur de 153 004 euros.

☞ *Le Conseil **ACCORDE** sa garantie à la SECOMILE à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt PLAI Foncier d'un montant total de 53 185,00 euros souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour financer la construction de 15 logements collectifs, rue d'Argence à Evreux.*

25 - Droit commun - SECOMILE. Commune d'Evreux, 38 rue d'Argence, construction de 15 logements collectifs PLUS et PLAI. Emprunt PLAI de 306 008 euros (tranche de 4 logements) - Garantie communautaire 50%

☞ *Le Conseil **ACCORDE** sa garantie à la SECOMILE à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt PLAI d'un montant total de 306 008,00 euros souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour financer la construction de 15 logements collectifs, rue d'Argence à Evreux.*

26 - Droit commun - SECOMILE. Commune d'Evreux, 38 rue d'Argence, construction de 15 logements collectifs PLUS et PLAI. Emprunt PLUS Foncier de 176 485 euros (tranche de 11 logements) - Garantie communautaire 50%

M. Serge BONTEMPS

Il s'agit de garantir le PLUS foncier à hauteur de 88 242.50 euros

☞ *Le Conseil **ACCORDE** sa garantie à la SECOMILE à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt PLUS foncier d'un montant total de 176 485,00 euros souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour à financer la construction de 15 logements collectifs, rue d'Argence à Evreux.*

27 - Droit commun - SECOMILE. Commune d'Evreux, 38 rue d'Argence, construction de 15 logements collectifs PLUS et PLAI. Emprunt PLUS de 1 199 728 euros (tranche de 11 logements) - Garantie communautaire 50%

☞ *Le Conseil ACCORDE sa garantie à la SECOMILE à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt PLUS d'un montant total de 1 199 728,00 euros souscrit auprès de la Caisse des Dépôts pour financer la construction de 15 logements collectifs, rue d'Argence à Evreux.*

28 - Droit commun - Association l'Abri. Commune d'Evreux, 1 rue du Docteur Baudoux. Réhabilitation des locaux de l'hôpital Saint Michel. Transfert du centre d'hébergement d'urgence - Subvention communautaire

M. Serge BONTEMPS

Nous avons déjà traité ce dossier. Pour ceux qui se rappellent, les locaux sont situés route de Conches qui abritaient des SDF. Nous avons dû les démolir pour refaire une structure neuve. Au départ nous pensions pouvoir accueillir la même population dans ces 25 logements qui sont en cours de réalisation. En fait, la nouvelle construction sera un CHRS dédié à des hommes isolés de 18 à 25 ans. La ville d'Evreux avait trouvé une solution provisoire pour héberger les 24 SDF dans l'ancienne maternité de l'hôpital. Nous avons finalement trouvé à St Michel dans l'ancien hôpital américain, l'aile extrême qui pouvait parfaitement convenir. Sachez que le prix de revient prévisionnel est de 136 135.74 euros et nous sommes sollicités puisque nous donnons traditionnellement 10% pour tout ce qui concerne les réhabilitations.

☞ *Le Conseil ACCORDE à l'Association l'Abri une subvention d'un montant de 13 613,57 € pour la réhabilitation des locaux de l'hôpital de Saint Michel, destinés à accueillir un Centre d'hébergement d'urgence de 17 chambres pouvant accueillir 24 personnes.*

29 - Droit commun - Logement Familial de l'Eure. Commune d'Evreux, résidence Les Violettes. Construction de 20 logements collectifs PLS. Emprunt PLS Foncier de 427 529 euros - Garantie communautaire 50%

M. Serge BONTEMPS

Le programme est de 66 logements collectifs sur la commune d'Evreux. Il est proposé au Logement Familial d'acquérir 20 logements en VEFA.

Pour que le promoteur puisse avoir son prêt bancaire, il faut qu'il ait déjà 30% de logements commercialisés. En trouvant un bailleur, il a tout de suite ses 30% de commercialisés.

☞ *Le Conseil ACCORDE (moins une abstention) sa garantie pour le remboursement de la somme de 213 764,50 euros à hauteur de 50 % d'un emprunt PLS Foncier d'un montant total de 427 529 euros souscrit par la SA d'HLM LE LOGEMENT FAMILIAL DE L'EURE auprès de la Caisse des dépôts et consignations, pour financer l'acquisition en VEFA de 20 logements locatifs collectifs, Résidence « les Violettes » à Evreux.*

30 - Droit commun - Logement Familial de l'Eure. Commune d'Evreux, résidence Les Violettes. Construction de 20 logements collectifs PLS. Emprunt PLS de 662 670 euros - Garantie communautaire 50%

☞ *Le Conseil ACCORDE (moins une abstention) sa garantie pour le remboursement de la somme de 331 335 euros à hauteur de 50 % d'un emprunt PLS d'un montant total de 662 670 euros souscrit par la SA d'HLM LE LOGEMENT FAMILIAL DE L'EURE auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour financer l'acquisition en VEFA de 20 logements locatifs collectifs, Résidence « les Violettes » à Evreux.*

31 - Droit commun - Logement Familial de l'Eure. Commune d'Evreux, résidence Les Violettes. Construction de 20 logements collectifs PLS. Emprunt PLS Complémentaire de 847 445 euros - Garantie communautaire 50%

M. Thierry DESFRESNES

J'avais demandé la parole sur les 3 délibérations. Je souhaite m'abstenir sur ce dossier.

Ce qui me gêne c'est que nous ne proposons que des PLS et quand on regarde le niveau des loyers on voit bien qu'ils sont assez peu accessibles à la grande majorité des personnes.

C'est valable pour ce dossier et les dossiers suivants. En outre, il s'agit de logements de petite taille. Cette programmation de logements me gêne un peu.

☞ *Le Conseil ACCORDE (moins une abstention) sa garantie pour le remboursement de la somme de 423 722,50 euros à hauteur de 50 % d'un emprunt PLS Complémentaire d'un montant total de 847 445,00 euros souscrit par la SA d'HLM LE LOGEMENT FAMILIAL DE L'EURE auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour financer l'acquisition en VEFA de 20 logements locatifs collectifs, Résidence « les Violettes » à Evreux.*

32 - Droit commun - Logement Familial de l'Eure. Commune d'Evreux, résidence Les Jardins République. Construction de 30 logements collectifs PLS. Emprunt PLS Foncier de 766 949 euros - Garantie communautaire 50%

M. Serge BONTEMPS

Le Logement Familial décide d'acquérir en VEFA le bâtiment C qui comprend 30 logements. Cette résidence est certifiée BBC et est desservie par une voie piétonne.

Pour le dossier 33, nous garantissons le PLS bâti à hauteur de 594 390 euros.

Le dossier 34 porte sur une garantie d'emprunt à hauteur de 789 513.50 euros.

☞ *Le Conseil ACCORDE (moins cinq voix contre) sa garantie pour le remboursement de la somme de 383 474,50 euros à hauteur de 50 % d'un emprunt PLS Foncier d'un montant total de 766 949 euros souscrit par la SA d'HLM LE LOGEMENT FAMILIAL DE L'EURE auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour financer l'acquisition en VEFA de 30 logements locatifs collectifs, Résidence « République » à Evreux.*

33 - Droit commun - Logement Familial de l'Eure. Commune d'Evreux, résidence Les Jardins République. Construction de 30 logements collectifs PLS. Emprunt PLS de 1 188 772 euros - Garantie communautaire 50%

M. Thierry DESFRESNES

Nous avons eu un débat en commission sur cette opération. Je considère que cette opération n'est pas bien équilibrée en termes de typologie de logement et de coûts élevés. Il aurait été logique d'avoir des logements un peu plus variés.

De plus, sur les logements qui nous sont proposés dans la programmation 2011, nous avons autant de logements en prêt intermédiaire que de logements en PLUS. Evidemment, nous allons remplir nos objectifs en terme de PLS mais nous avons des difficultés à construire des logements neufs en PLUS. Je tenais à alerter sur ce sujet là. Nous allons accorder une garantie sur la construction de 50 logements PLS. Je voterai contre ces trois dossiers.

M. Serge BONTEMPS

Dans le cadre de la délégation de l'aide à la pierre, nous avons des objectifs à réaliser. Ces objectifs étaient cette année de 88 PLUS, 24 PLAI et 110 PLS. Quand on voit la difficulté que nous avons à monter des opérations PLAI et PLUS, je vous rappelle que l'Etat dans sa grande générosité donne 300 euros par logement. Nous ne remplissons que 54% des objectifs en PLUS et 66% en PLAI. L'an prochain, avant de recevoir les bailleurs pour la programmation, nous irons les sensibiliser sur nos besoins pour inverser la tendance.

J'ai honte d'aller chez le Préfet en annonçant que je n'ai réalisé que 66% des objectifs PLAI.

M. José LAHEYE

Je suis effaré. Je me demande comment les gens qui sont tout juste au dessus du SMIC vont pouvoir se loger. Sans compter qu'il faut ajouter le coût du parking et des charges. Pour certains, ce sont plus de la moitié de leur revenu qui passe dans le logement.

M. Serge BONTEMPS

Nous allons faire l'effort nécessaire pour convaincre nos bailleurs. J'ai déjà commencé à œuvrer dans ce sens.

☞ *Le Conseil ACCORDE (moins cinq voix contre) sa garantie pour le remboursement de la somme de 594 386 euros à hauteur de 50 % d'un emprunt PLS d'un montant total de 1 188 772 euros souscrit par la SA d'HLM LE LOGEMENT FAMILIAL DE L'EURE auprès de la Caisse des dépôts et consignations, pour financer l'acquisition en VEFA de 30 logements collectifs locatifs à EVREUX 27000 « Résidence République ».*

34 - Droit commun - Logement Familial de l'Eure. Commune d'Evreux, résidence Les Jardins République. Construction de 30 logements collectifs PLS. Emprunt PLS Complémentaire de 1 579 027 euros - Garantie communautaire 50%

☞ *Le Conseil ACCORDE (moins cinq voix contre) sa garantie pour le remboursement de la somme de 789 513,50 euros à hauteur de 50 % d'un emprunt PLS Complémentaire d'un montant total de 1 579 027 euros souscrit par la SA d'HLM LE LOGEMENT FAMILIAL DE L'EURE auprès de la Caisse des dépôts et consignations, pour financer l'acquisition en VEFA de 30 logements collectifs locatifs à EVREUX 27000 « Résidence République ».*

35 - Droit commun - SILOGE. Commune de Fauville, rue des Noyers. Construction de 4 logements individuels (2 PLAI et 2 PLUS) - Subvention communautaire

M. Serge BONTEMPS

La SILOGE engage en collaboration avec la commune une opération de construction neuve de 4 logements locatifs mitoyens. Le financement se décompose de la façon suivante :

- financement PLAI : 1 T3 et 1 T4
- financement PLUS : 1 T3 et 1 T4

Nous sommes en BBC et la réglementation handicap est appliquée.

Nous allons proposer à Fauville de lui accorder une subvention de 10% puisque la commune compte moins de 3 500 habitants, soit 67 247 euros. J'invite tous les collègues Maires à imiter Fauville pour que nous puissions avoir un peu de locatif dans la Communauté d'Agglomération d'Evreux.

M. Thierry DESFRESNES

Je vous invite à comparer le niveau de loyer entre les T4 que nous avons vus tout à l'heure à 721 euros et les T4 qui sont proposés dans ce dossier. La différence est édifiante.

☞ *Le Conseil ACCORDE à la SILOGE une subvention communautaire d'un montant de 67 247,00 € pour la construction de 4 logements individuels, Rue des Noyers à Fauville.*

36 - Programme de Rénovation Urbaine - SILOGE. Commune d'Evreux - 38 rue d'Argence. Construction de 15 logements collectifs PLUS. Emprunts PRU type PLUS et PLUS Foncier de 1 775 063 euros - Garanties communautaire 50%

M. Serge BONTEMPS

Je vous ai présenté ce dossier tout à l'heure en même temps que la SECOMILE. Il s'agit ici du volet SILOGE. Nous sommes sollicités pour une garantie d'emprunt sur le PLUS foncier et bâti à hauteur de 887 531.05 euros

M. Christian DE LANGHE

Je voulais faire une réflexion par rapport au taux des prêts. Je remarque qu'il est inscrit qu'ils sont révisables à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A. Cela me paraît très dangereux.

☞ *Le Conseil ACCORDE sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement de deux emprunts PRU type PLUS et PLUS Foncier, d'un montant total de 1 775 063,00 euros souscrits par SILOGE auprès de la Caisse des dépôts et consignations, pour financer la construction de 15 logements à Evreux, rue d'Argence.*

37 - Fonds de Solidarité Habitat. Participation communautaire - Abondement 2011

M. Serge BONTEMPS

Tout à l'heure, Gaston Gaudemer faisait allusion aux factures d'eau. La différence entre le fonds de solidarité au logement et le fonds de solidarité à l'habitat est que ce dernier inclut l'énergie, c'est-à-dire l'électricité et bientôt l'eau. Cette participation nous la payons au Conseil général. La seule chose pour laquelle je souhaiterais que vous soyez d'accord avec moi serait de rajouter un message au courrier que nous allons envoyer au Conseil général pour lui dire que, quand quelqu'un tombe à l'eau, il faut lui jeter une bouée de sauvetage avant qu'il ne soit trop tard. Nous demandons au Conseil général d'avoir un peu plus de réactivité. Ils en sont conscients, mais le marquer par écrit serait encore mieux.

☞ *Le Conseil DECIDE, au titre du dispositif Fonds de Solidarité Habitat, le versement de la somme de 34 228,00 € au Conseil Général de l'Eure, pour l'année 2011*

38 - Association Départementale d'Information sur le Logement de l'Eure. Subvention de Fonctionnement 2011

M. Serge BONTEMPS

Vous connaissez bien cette subvention et avez le bilan tous les ans. L'ADIL est à nos côtés en permanence. Ils méritent donc bien les 5 000 euros qu'ils demandent.

☞ *Le Conseil DECIDE le versement à l'ADIL d'une subvention de 5 000 € pour l'année 2011.*

TOURISME

39 - Dispositif de soutien à l'hébergement touristique rural. Aménagement d'un gîte rural. Aménagement d'un gîte rural à Parville - Subvention du GEA

M. Claude BEHAR

Les gîtes ruraux et chambres d'hôtes sont des hébergements qui sont en pleine expansion et correspondent à un certain type de clientèle en quête d'authenticité et de qualité de prestations que n'offre pas à ce jour l'hôtellerie traditionnelle. En effet, le nombre d'hôtel 3 et 4 étoiles sont vraiment insuffisants sur le territoire de l'Agglo.

Pour développer cette offre et inciter les propriétaires de logements existants à développer leur capacité d'accueil, le GEA a mis en place en 2010 un dispositif de soutien aux projets de création d'hébergements touristiques ruraux venant en complément du dispositif en place dans le département. Ce soutien a déjà concerné la création de 2 gîtes sur St Luc et 3 chambres d'hôtes sur Angerville.

Sur ce dossier, le mode de financement proposé est de 1 000 euros par lit, soit 6 000 euros. Associée aux 12 000 euros donnés par le département l'aide représente 11% du coût investi. Les deux commissions ont donné un avis favorable.

☞ *Le Conseil DECIDE l'attribution d'une aide de 6 000 € à M. LELEDIER, pour son projet d'aménagement d'un gîte rural à Parville.*

MOBILITES DURABLES

40 - L'attribution de la délégation de service public de transport urbain.

M. Michel CHAMPREDON

Je demande aux membres du Conseil d'Administration de TransUrbain de quitter la séance.

Messieurs, Cintrat, Dossang, Obé, Bidault, Quennehen, Béhar, Prevelle, Gontier, Walaszek ainsi que Mesdames Saudbreuil, Ottavi et Harent sortent.

Le contrat de délégation arrive à échéance au 31 décembre de cette année. Conformément à la procédure, un cahier des charges a été rédigé. Nous avons pris pour cela un assistant à maîtrise d'ouvrage pour nous aider. Au final, une seule société a déposé un dossier. Evidemment la mise en concurrence a été relative. Il s'agissait de la société TransUrbain que nous connaissons bien. Je rappelle que la durée du contrat est de deux ans. Si nous avons choisi cette durée brève, c'était pour nous donner le temps de réfléchir à un nouveau mode de gestion de notre réseau d'autobus, par exemple avec un système de société publique locale puisque cela existe depuis mai dernier. Nous n'avons pas beaucoup de recul mais il est vrai que ce dispositif de gestion peut être intéressant. Le contrat proposé ce soir est le même que celui qui existait précédemment c'est-à-dire une délégation de service public à subvention forfaitaire d'exploitation nette de taxes. Le périmètre de la délégation inclut désormais, outre l'exploitation du réseau, également la gestion de la gare routière en tout cas pour les locaux affectés au transport. Nous avons également modifié la prise en charge des investissements dans le cahier des charges. Jusqu'alors l'Agglomération payait tous les investissements. Nous avons désormais segmenté : les petits investissements sont de la responsabilité du délégataire et les gros investissements concernent l'Agglo. En matière de contrôle qualité, l'ancien contrat prévoyait un intéressement pour la qualité. Aujourd'hui cette qualité est due et la mise en place de pénalités se fait sous le contrôle du GEA. Par ailleurs, nous avons introduit un audit environnemental dans le nouveau contrat. Enfin, en matière de communication, nous aurons la possibilité d'utiliser les flancs de bus de manière régulière. Le jury vous propose à l'unanimité de retenir TransUrbain pour les deux années qui viennent.

☞ *Le Conseil **APPROUVE** (les membres du conseil d'administration de Transurbain ayant quitté la salle) le choix de l'entreprise TRANSURBAIN en tant que délégataire du service public de transports urbains, ainsi que les termes du contrat de délégation de service public et ses annexes, et **AUTORISE** le Président à signer le contrat de délégation de service public à intervenir*

Messieurs, Cintrat, Dossang, Obé, Bidault, Quennehen, Béhar, Prevelle, Gontier, Walaszek ainsi que Mesdames Saudbreuil, Ottavi et Harent reviennent dans la salle.

41 - Réseau des transports urbains - Tarifs 2012

M. Thierry QUENNEHEN

La grille tarifaire proposée a été largement débattue dans la deuxième commission. Le taux moyen d'augmentation est de 1%. Comme l'an dernier nous avons augmenté de façon sensible les tarifs à l'unité ou de deux voyages, nous n'y avons pas touché cette année. En revanche, nous avons actualisé les abonnements et les carnets de 10 voyages. L'augmentation la plus forte concerne le 1er trimestre. Cela s'explique puisque le 1er trimestre dure 4 mois. Nous avons lissé l'augmentation pour faire en sorte que les prix par mois soient à peu près identiques.

☞ *Le Conseil **DECIDE** l'application des tarifs de transports urbains ci-dessous à compter du 1^{er} janvier 2012*

	Tarif 2011	Nouveau Tarif 2012
<i>Billet unité</i>	1,10€	1,10 €
<i>Billet 2 voyages</i>	2,10 €	2,10 €
<i>Billet unité - PMR</i>	1,10 €	1,10 €
<i>Billet unité - Taxibus</i>	1,10 €	1,10 €
<i>Billet groupe</i>	4,75 €	4,90€
<i>Carnet de 10 voyages adulte</i>	7,90 €	8,00 €
<i>Carnet de 10 voyages scolaires et CFA</i>	4,85 €	5,00 €
	Tarif 2011	Nouveau Tarif 2012
<i>Abt mensuel scolaire</i>	19,05 €	19,60 €
<i>Abt 3ème trimestre</i>	42,45 €	43,70 €
<i>Abt 1er trimestre</i>	48,80 €	50,30 €
<i>Abt 2ème trimestre</i>	42,95 €	44,30 €
<i>Abt mensuel adulte</i>	29,15 €	30,00 €
<i>Abt hebdo adulte</i>	7,95 €	8,00 €
<i>Tarif spécial manifestation</i>	1 €	1€

42 - Intermodalité. Exploitation commune Atoumod'. Convention de groupement de commande - Création d'une AE/ CP

M. Thierry QUENNEHEN

Il s'agit d'un dispositif mis en place au niveau de la Région. La délibération qui vous est proposée est une délibération type. Ce dispositif concerne la billettique, la tarification et l'information aux voyageurs. La Région nous demande d'adhérer à un groupement de commandes pour l'exploitation de ce système. Un lot concerne la gestion de prestations billettiques qui concerne tout l'équipement informatique et les nouveaux boitiers. L'autre lot concerne la gestion, c'est-à-dire la maintenance, la hotline et toutes les prestations liées. Les montants sont de 10 526 euros pour le premier lot et 5 684 euros. Il est également demandé d'adhérer à un groupement d'achat pour 4 années. Le montant total est de 56 842 euros.

☞ *Le Conseil **DECIDE**, dans le cadre de l'exploitation commune Atoumod',*

- *d'adhérer au groupement de commandes pour l'exploitation commune Atoumod, dont la Région est coordonnateur : la Région engagera une consultation publique sous forme d'appel d'offres ouvert européen, sur le fondement des dispositions des articles 33 alinéa 3, 10, 40, 57 à 59, 72 et 77 du code des marchés publics, à raison :*

- *d'un lot n°1 « prestations de gestion billettique Atoumod », constitué d'une tranche ferme et d'une tranche conditionnelle à prix forfaitaires, estimé pour le GEA à 8526.32 € HT par an, pour une durée de quatre ans, sans seuil minimum ni maximum,*

- *d'un lot n° 2 « prestations de gestion de services Atoumod » constitué d'une tranche ferme à prix mixtes et de trois tranches conditionnelles à prix forfaitaires, l'ensemble étant estimé pour le GEA à 5684.21 € HT par an, pour une durée de quatre ans, sans seuil minimum ni maximum,*

- *que la Région passe, signe, notifie et exécute les marchés en tant que coordonnateur pour le compte de l'ensemble des membres,*

- *d'individualiser 56 842.11 euros HT correspondant aux frais de fonctionnement de l'exploitation commune Atoumod, au bénéfice de la Région qui mandatera toutes les factures relatives à l'intégralité des marchés et effectuera un appel de fonds annuel auprès de chaque membre du groupement,*

- *de voter l'AE CP exploitation commune Atoumod' sur le budget annexe mobilités durables du GEA*

et **AUTORISE**

- *Monsieur le Président du GEA à :*

- *signer l'avenant n° 1 à la convention-cadre relative à la billettique intermodale,*

- *signer l'avenant n° 1 à la convention de groupement de commandes pour l'achat d'équipement et de prestations de services billettiques,*

- *signer la convention de groupement de commandes pour l'exploitation commune de l'intermodalité Atoumod,*

- *prélever les crédits nécessaires,*

- *Monsieur le Président du Conseil Régional à :*

- *engager, au titre de coordonnateur du groupement de commandes, une consultation publique sous forme d'appel d'offres ouvert, sur le fondement des dispositions visées aux articles 33 alinéa 3, 10, 40, 57 à 59, 72 et 77 du Code des Marchés Publics, en vue de l'achat de prestations de gestion de l'exploitation commune de l'intermodalité Atoumod dans le cadre du présent groupement de commandes, en temps que coordonnateur notifiant et signant avec le (les) prestataire(s) retenu(s),*

- *signer les marchés avec le(s) prestataire(s) ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse,*

- *recourir en cas d'appel d'offres infructueux à la procédure de marchés négociés en application des articles 34 et 35.I. 1° ou 35.II 3° du Code des Marchés Publics et ce, après avis de la commission d'appel d'offres ou, le cas échéant, à la procédure d'appel d'offres en application de l'article 59.III 1° du code des marchés publics, et à signer le(s) marché(s) résultat de l'une ou l'autre de ces procédures,*

- *recourir, le cas échéant, à la procédure des marchés négociés complémentaires conformément aux dispositions des articles 35.II.5°) et 6°) du Code des Marchés Publics,*

- *signer les marchés négociés complémentaires.*

43 - Exploitation des transports urbains. Rapport du délégataire - Année 2010

M. Thierry QUENNEHEN

Quelques événements ont marqué l'année de Trans Urbain notamment les intempéries de début et fin d'année et les mouvements sociaux qui ont limité l'activité. Le taux de couverture est passé de 27.9% à 26.05%.

Le dépôt a connu le début de travaux d'extension puis de réhabilitation. L'extension est terminée, le personnel a intégré cet extension et a vidé l'ancienne partie qui est en cours de rénovation. Vous avez également quelques chiffres clefs. Par exemple, les kilomètres réseau sont passés de 1 333 127 à 1 357 188.

Si les kilomètres parcourus sont stables, la fréquentation, elle, est en diminution.

Au niveau de la qualité du service, il est toujours labellisé NF Services sur l'accueil, la propreté, le confort. Nous avons aussi renouvelé une certification ISO qui concerne la maintenance. L'objectif de certification est de diminuer le nombre de pannes. Pour y parvenir, la norme ISO nous impose une démarche préventive. L'âge moyen des véhicules est de 8.47 ans au 31 décembre 2010. Pendant l'année 2010 nous avons réceptionné 4 bus standards. 33 véhicules sont accessibles aux handicapés sur les 42 que compte le parc. Il a été défini un plan pluri annuel de renouvellement jusqu'en 2015 de façon à ce que la totalité des bus soit accessible aux handicapés à cette date.

Enfin, le taux de fraude est de 0.080% en 2010 pour un taux de contrôle de 4.57%. Ce taux est extrêmement faible et s'explique par la politique de surveillance qui existe depuis longtemps.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Je ne comprends pas la dernière phrase sur les incivilités. Je ne comprends pas si elles sont nombreuses ou au contraire peu nombreuses.

M. Thierry QUENNEHEN

Les incivilités sont extrêmement faibles. En revanche, elles ont une répercussion médiatique forte.

M. Alain NOGAREDE

Je ne pense pas que Monsieur Quennehen l'ait cité mais un reversement de 533 000 euros est effectué par Trans Urbain au bénéfice du GEA.

M. Thierry QUENNEHEN

C'est un des points qui a été corrigé dans la nouvelle DSP. Dans l'ancienne DSP, l'activité Trans Urbain générait un résultat assez important qui était soumis à impôt. La subvention du GEA finançait une activité qui dégageait un résultat qui partait en impôt.

La nouvelle DSP sera ajustée de façon à ce que le résultat de Trans Urbain soit proche de 0.

M. Jean-Paul LE VOURC'H

Je veux revenir sur la problématique des taxibus dans les dessertes qui sont faites aujourd'hui. Si vous habitez une petite commune vous pouvez venir à Evreux, mais l'inverse n'est pas possible.

M. Arnaud MABIRE

Trans Urbain gère bien son activité, c'est un fait. Néanmoins est ce que le prolongement de certaines lignes ne se fait pas au détriment de certaines demandes.

M. Thierry QUENNEHEN

Sur taxibus, le règlement est ainsi. Effectivement ce n'est pas possible qu'un habitant d'Evreux prenne le taxi pour aller dans une commune. L'idée initiale était de permettre aux habitants de communes mal desservies d'aller vers des services et non pas l'inverse.

Pour l'extension de services, la politique est de faire des expérimentations à chaque fois que nous avons des demandes.

Mme Elisabeth CASSIUS

Par rapport à l'accessibilité des personnes en situation de handicap, c'est très bien que ce soit fait. Je voulais avoir des renseignements sur la ligne 11, la nouvelle ligne de l'hôpital pour savoir comment elle fonctionnait et pour savoir si l'élargissement des horaires est prévu. A l'hôpital les personnes du matin peuvent prendre le bus pour aller travailler.

Elles l'utilisent apparemment et l'ambiance est parait-il excellente. En revanche, les personnes ne peuvent pas prendre le bus l'après midi.

M. Thierry QUENNEHEN

Globalement la ligne 11 fonctionne très bien et elle a le plus de progression en termes de fréquentation. Les usagers sont contents. C'est une ligne rapide, simple, facile à comprendre. Les seuls ennuis que nous avons sont les problèmes liés à la circulation des voitures puisqu'à certains moments, le boulevard Foch est encombré et le bus est bloqué par les voitures. L'avenir serait d'avoir un TCSP - Transport en Commun en Site Propre qui permettrait au bus d'assurer une liaison régulière et rapide.

Sur les horaires, nous avons aménagé les horaires de début et de fin. Nous avons des contacts réguliers avec les Représentants du personnel. Le matin, nous avons mis un bus très tôt qui passe par La Madeleine et qui ramène les gens vers l'hôpital. En ce qui concerne le soir, je n'en ai pas entendu parler mais nous sommes prêts à le traiter.

Mme Elisabeth CASSIUS

Cela permettrait aux gens de ne pas prendre de voiture.

*Le Conseil **MET A DISPOSITION** des Délégués du GEA le rapport du déléguataire TRANSURBAIN au titre de son activité 2010, et met également ce rapport à disposition des mairies des communes membres, pour consultation du public.*

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

44 - Réaménagement de la VC4. Modification du projet - Nouvelle DUP

M. Jean-Claude JAMES

Le projet a un peu évolué puisque maintenant une piste cyclable est prévue ou plutôt transférée sur la départementale 543.

M. José LAHEYE

Je voudrais savoir si la piste cyclable située rue de Sacquenville, sera connectée. Il serait bon de l'amener au moins jusqu'au collège.

M. Jean-Claude JAMES

La piste cyclable qui est envisagée n'est pas définitive dans la mesure où il faut consulter le Conseil général auparavant.

M. Claude METAYER

Pour répondre à la question posée par Monsieur Laheye, le maillage de la piste cyclable se fera par la route d'Aviron.

☞ Le Conseil **SOLLICITE**, dans le cadre du projet d'aménagement de la VC4, le Département pour la faisabilité d'une piste cyclable le long de la RD543, le GEA ne souhaitant plus réaliser de piste cyclable le long de la VC4, **DEMANDE** à EPF Normandie d'accepter l'extension du périmètre de l'opération inscrit au Programme d'Action Foncière, compte tenu du prolongement du projet en agglomération, et ce avec une répartition des rachats fonciers entre commune et GEA, **SOLLICITE** de Mme La Préfète la Déclaration d'Utilité Publique de cette opération modifiée et **CONFIE** à l'EPF Normandie la conduite de la procédure d'expropriation dans toutes ses phases.

45 - Schéma de Cohérence Territoriale - Révision modalités de pilotage

M. Jean-Claude JAMES

Ce sera la deuxième version du SCOT. Il sera mis en application au début de l'année 2012. Il s'agit de savoir sous quelles formes nous allons travailler. Il vous est proposé de reprendre l'organisation mise en place en 2006. 4 groupes de réflexion avaient été mobilisés:

- "Territoires"
- "Prospective économique"
- "Mobilité"
- "Modes de vie"

☞ Le Conseil **APPROUVE** les modalités de pilotage pour la révision du Schéma de Cohérence Territoriale, **APPROUVE** la composition du comité de pilotage ci-dessous :

- Elus du GEA et communes M. le Président, MM les Vice-présidents au Soutien des communes, à l'Equilibre territorial de l'Habitat, au Développement Durable, à l'Eau et l'Assainissement, au Développement économique, à l'Aménagement de l'Espace communautaire, à la Politique de la Ville, à la Voirie, aux Energies ; MM les Elus de la Ville d'Evreux à l'Habitat et Urbanisme ; MM les élus des communes selon les critères de désignation définis par la Commission 3.

- Partenaires Représentants de l'Etat, représentants du Conseil Général et de la Région, EPF Normandie, ADEME, organismes consulaires.

46 - ZAC du Vallon Fleuri. Modification des objectifs - Bilan de la concertation

M. Jean-Claude JAMES

Deux délibérations sont à prendre. Il s'agit en particulier d'une demande faite par les bailleurs sociaux pour augmenter la SHON qui était de 23 000 mètres carrés pour la porter à 25 600 mètres carrés.

M. Bernard PREVELLE

Je n'ai pas compris l'enjeu d'autant plus que la concertation a été très restreinte. Si c'est une demande pour densifier davantage le secteur, je m'abstiendrai.

M. Jean-Claude JAMES

Il n'y aura pas d'augmentation de logements.

☞ Le Conseil **PREND ACTE** (moins une abstention) des observations recueillies lors de la concertation publique organisée à l'occasion de la modification des objectifs de la ZAC du Vallon Fleuri (augmentation de la SHON dédiée aux opérations des bailleurs sociaux qui passe de 23 000 à 25 000 m²), **APPROUVE** le bilan de la concertation en vue de la modification de la ZAC du Vallon Fleuri, et **AUTORISE** la mise à disposition du public du dossier du projet.

47 - ZAC du Vallon Fleuri. Modification du dossier de création

☞ Le Conseil **APPROUVE** (moins une abstention) la modification du dossier de création de la ZAC du Vallon Fleuri visant à augmenter la SHON des bailleurs sociaux de 23 000 à 25 000 m², tel que ci-après :

Article 1. :

Une Zone d'Aménagement Concerté ayant pour objet l'aménagement, l'équipement et la commercialisation de terrains en vue de la construction d'habitat collectif et individuel mixte, est créée sur la partie du territoire du Grand Evreux Agglomération, délimitée sur le plan annexé à la présente délibération.

Article 2. :

La zone ainsi créée est dénommée ZAC du Vallon Fleuri.

Article 3 :

Selon l'article R 311-6 du Code de l'Urbanisme, l'aménagement et l'équipement de la ZAC du Vallon Fleuri seront conduits en régie directe par les services du Grand Evreux Agglomération.

Article 4 :

Le programme global prévisionnel des constructions comprendra la construction d'une Surface Hors OEuvre Nette (SHON) de 25 600 m² pour les logements locatifs et location/accession, et 12 000 m² pour les terrains à bâtir voués à l'accession privée, soit un total de 37 600 m² de SHON sur la ZAC.

Article 5 :

Le périmètre de la ZAC sera exclu du champ d'application de la Taxe Locale d'Équipement.

Article 6 :

M. Le Président est autorisé à faire établir le dossier de réalisation visé à l'article R 311-7 du Code de l'Urbanisme.

Article 7 :

Conformément à l'article R 311-5 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera affichée au siège du Grand Evreux Agglomération et à la Mairie de Saint Sébastien de Morsent pendant un mois. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Un dossier sera mis à la disposition du public au siège du Grand Evreux Agglomération et à la Mairie de Saint Sébastien de Morsent, aux jours et heures d'ouverture au public.

48 - Charte Forestière de Territoire. Convention de partenariat avec le CRPF

M. Jean-Claude JAMES

La charte a été signée ce matin. Pour la mettre en cohérence, 12 fiches actions ont été réalisées. Il est proposé de travailler en partenariat avec le CRPF qui nous avait mis à disposition une personne compétente, ce qui nous a permis d'arriver où nous sommes aujourd'hui dans un délai relativement court.

Il est proposé de refaire un contrat de 18 mois renouvelable avec le CRPF. La mise en oeuvre de la charte nécessite une mission d'animation qui porterait sur un montant proche de 50 000 euros. Les premières actions de 2012 concerneraient: le bois énergie, le bois construction, la création de sentiers forestiers à vocation pédagogique, la réalisation d'un diagnostic du patrimoine culturel, les trames vertes et bleues.

La collectivité porteuse de la CFT pourrait recevoir un soutien financier du FEADER d'un montant maximum de 15 000 euros et de l'ADEME pour 10 000 euros.

Mme Elisabeth CASSIUS

Qui est le CRPF. Pourquoi un organisme privé a-t-il été choisi?

M. Michel CHAMPREDON

Le CRPF pourrait être comparé à l'ONF pour ce qui est des forêts privées. Il s'agit d'une association. Il faut savoir que 92% des forêts en France sont privées. Avoir une forêt à disposition des usagers nécessite d'avoir un vrai travail avec les forêts privées. Sachez que la charte a été signée, nous avons passé 3 heures en forêt pour visiter 3 mares et au total 10 mares seront traitées. Cela permettra de redonner du lustre à ce réseau de mares.

Un séminaire de professionnels s'est réuni ici toute la journée d'hier. Ces personnes sont venues de toute la France.

☞ *Le Conseil **DECIDE** la mise en œuvre du programme d'actions de la Charte Forestière de Territoire du Grand Evreux Agglomération, **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer la convention à intervenir et tout avenant éventuel pour l'animation de la Charte Forestière, **SOLLICITE** les subventions auxquelles la collectivité peut prétendre au titre de cette action.*

49 - Parc d'activités des Suresettes. Etude de requalification - Convention avec l'EPF Normandie

M. Jean-Claude JAMES

Il s'agit du parc d'activités des Suresettes d'une superficie de 50 hectares. Une étude de requalification est demandée concernant l'aménagement du site. Ce dernier n'est pas en bon état. Il est nécessaire de faire une étude qui comprendrait notamment un diagnostic : atouts et contraintes, analyse technique des sols, étude des possibilités et conditions de réutilisation des bâtiments existants, la définition de scénarii d'aménagement et la production d'un schéma d'ensemble associé à une esquisse de bilan financier prévisionnel.

Cette démarche a pour objet d'éclairer le Grand Evreux et la commune de Gravigny sur les solutions d'aménagement et leurs modalités opérationnelles de mise en œuvre, et leur permettre de définir et programmer le cas échéant les investissements nécessaires.

L'EPFN qui intervient sur le parc d'activités dans le cadre du Programme d'Action Foncière, pourrait assurer la maîtrise d'ouvrage de l'étude. Il est donc proposé de conventionner avec l'EPFN pour la réalisation de cette étude qui bénéficierait du redéploiement de crédits identifiés dans le contrat d'agglomération, d'un coût global estimé de 120 000 euros, pris en charge à 50% par l'EPFN et le Conseil Régional.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

C'est particulièrement pertinent au regard du transfert de certaines activités automobiles qui se font suite à la création du pôle sur le parc d'activité de la Rougemare.

Nous avons échangé avec plusieurs concessionnaires qui sont aujourd'hui à Gravigny dans des locaux vétustes. Nous nous posons justement la question du devenir de ces bâtiments vétustes, ce qui rend particulièrement nécessaire l'étude proposée aujourd'hui.

M. François GANTIER

Je pense que la commune de Gravigny sera associée à cette étude ?

M. Michel CHAMPREDON

Effectivement.

☞ *Le Conseil **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer la convention à intervenir avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie ainsi que tout avenant éventuel, pour la réalisation d'une étude de requalification du parc d'activités des Suresettes.*

50 - Commune de Parville - Rue André Métayer. Réalisation d'un lotissement - Projet Urbain Partenarial

M. Jean-Claude JAMES

La commune de Parville a décidé de mettre en place un PUP. Un PUP permet de demander à un lotisseur de prendre en charge 100% de certains travaux. Le montant en jeu est de 9 911.82 euros. La commune a décidé d'affecter intégralement cette somme sur le lotisseur. Il est nécessaire que l'Agglo s'engage à réaliser les travaux pour ce montant.

M. José LAHEYE

Je vois sur le plan que la route est en construction. Pourtant, il me semble que cette route est réalisée.

M. Claude METAYER

La partie Agglo est la partie extension d'eau. La commune doit aussi signer un PUP avec le lotisseur sur tout ce qui est connexion voirie.

☞ *Le Conseil **S'ENGAGE** à réaliser les travaux (extension du réseau d'eau potable) à inscrire dans le Projet Urbain Partenarial qui sera conclu pour l'aménagement de la rue André Métayer, **ADOpte** les modalités de répartition du coût des ouvrages à réaliser et les modalités de reversement des sommes dues au GEA, et ce à hauteur de 9 911,82 € H.T., et **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer la convention financière à intervenir entre la commune de Parville et le Grand Evreux Agglomération, ainsi que tout avenant éventuel, pour le reversement des sommes dues au GEA.*

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

M. Michel CHAMPREDON

Vous avez remarqué j'espère que nous n'avons pas commencé par les mêmes secteurs. Nous avons effectué une rotation. Nous allons écouter Sophie Buquet-Renollaud pour la délibération 51 qui concerne Panhard Développement; il s'agit d'annuler une délibération que nous avons voté en 2007.

51 - Parc d'Activités du Long Buisson 1. Cession de terrain à la SAS PANHARD DEVELOPPEMENT. Annulation de la délibération 2 en date du 20 décembre 2007.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Tout le monde se souvient de ce terrain pour lequel il avait été délibéré fin 2007 une cession à la société Panhard qui devait construire un pôle logistique avec 300 ou 400 emplois. Le compromis de vente que l'Agglo avait adressé suite à cette délibération n'a jamais été retourné par la société Panhard Développement. Aujourd'hui, le terrain est toujours sous compromis mais non signé. En réalité, il n'y avait pas de volonté d'acheter de la société Panhard Développement. Nous l'avons rencontré avec le Président et il nous avait confirmé qu'il souhaitait simplement une réservation de terrain sans aucune contrepartie vis-à-vis de l'Agglo. Nous avons patiemment attendu pendant trois ans sans avoir de nouvelles ni de projet réel. Nous nous sommes rendus compte que cette pratique de la société Panhard Développement de faire des réservations est habituelle. En effet, ils réservent un peu partout et lancent seulement les projets quand survient un projet d'exploitation. Dans le cas présent, il n'y avait pas de projet derrière. Il s'agissait bien uniquement d'une réservation de terrain pour un promoteur. Nous avons souhaité ne pas être à l'initiative de la suppression de cette délibération sauf à avoir un projet sur ce terrain. Nous avons aujourd'hui des perspectives de cession donc il est nécessaire de délibérer aujourd'hui pour annuler la délibération du 20 décembre 2007.

☞ *Le Conseil **ANNULE** la délibération 4 en date du 20 décembre 2007 portant cession de terrain à la SAS PANHARD DEVELOPPEMENT sur le PA du Long Buisson, la société n'ayant pas donné suite à sa demande d'acquisition de terrain*

52 - Maison de l'Entreprise et de l'Emploi du Bassin d'Evreux (MD3E). Complément de la subvention de fonctionnement 2011

M. Michel CHAMPREDON

Cette délibération concerne la deuxième partie de la subvention pour la maison de l'Entreprise et de l'Emploi du Bassin d'Evreux.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Au mois d'avril nous avons délibéré pour une subvention de 60 000 euros qui correspondait à la moitié de la demande de la maison de l'Entreprise et de l'Emploi du Bassin d'Evreux. Au mois de juin, une présentation du programme a été faite et avait donné lieu à un avis défavorable de la 5ème commission et qui n'avait pas reçu l'approbation de ce Conseil. La présentation avait été faite par un nouveau directeur qui était arrivé la veille. Nous avons retravaillé cette présentation avec lui. Un certain nombre de remarques avaient été émises par la 5ème commission au regard du programme proposé qui ne posait pas de problèmes sur les grands axes, mais le reste était assez peu en adéquation avec les objectifs du Grand Evreux Agglomération. L'Agglo est le seul financeur en tant que collectivité territoriale. Un travail et des échanges assez importants ont eu lieu avec le nouveau directeur qui a donc fait évoluer le cahier des charges de la MD3E de façon à intégrer les demandes concrètes et légitimes. Cela consistait notamment à venir réellement en appui des projets du GEA. Il s'agissait notamment du travail sur la mobilité, de pouvoir porter l'animateur de la pépinière solidaire qui est dans le projet de la pépinière portée par le GEA. Il s'agissait également de recadrer la subvention sur des actions qui concernent effectivement le territoire du GEA. En particulier, nous avons évoqué le soutien à la clause sociale d'insertion dans les marchés publics. Dans le programme de la MD3E, son action, avec la subvention du GEA, se situait sur tous les territoires extérieurs au GEA. Nous avons recadré cela et ce sera un soutien à notre Chargé d'animation de la clause sur notre territoire. Au vu de ce nouveau programme présenté, la commission a donné un avis favorable cette fois-ci en précisant que le paiement du solde soit basé sur les dépenses réelles constatées. D'ailleurs à ce sujet, il a été proposé que le GEA participe au suivi des objectifs avec l'Etat. La commission a également demandé que si un autre EPCI ou communauté de communes participe également au fonctionnement de la structure, cette subvention vienne en déduction de celle versée aujourd'hui par le GEA. En outre, la commission a demandé qu'une réflexion soit engagée sur un nouveau nom plus lisible et plus valorisant. Enfin la commission a souhaité que la MD3E concentre prioritairement ces actions sur le GEA, ce qui était déjà souligné dans les faits. Par rapport à la prise en compte de la première demande sur la base des dépenses réelles constatées, je voudrais vous proposer une modification par rapport à ce qui vous est donné dans la délibération. En effet, si nous versons uniquement la subvention sur le bilan, cela veut donc dire que nous la verserons à la fin de la période. Il est néanmoins nécessaire que la maison de l'Emploi puisse payer ses salaires. Je vous proposerai de modifier cela et d'appliquer une formule plus couramment utilisée dans ce cadre, c'est-à-dire de verser 40 000 euros au moment de la délibération et le solde de 20 000 euros au vu du rapport final d'exécution.

M. Michel CHAMPREDON

Comme nous l'avons déjà dit dans des réunions précédentes sur des questions de subvention, le cadrage que nous faisons sur le fait de présenter les factures est un système qu'il faudra généraliser à tous les partenaires pour que tous soient traités de la même façon.

☞ **VALIDE** (M. CHAMPREDON ne prend pas part au vote) l'octroi à la MD3E, du solde de la subvention, soit 60 000 €, dans la limite des 120 000 € inscrits au budget 2011, sous réserve du versement des aides de l'Etat, dès réception du rapport final d'exécution 2011 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondantes et avenants éventuels.

53 - Plateforme mobilité. Des quartiers vers l'emploi "une nouvelle mobilité". Opérateurs: IFAIR, MJC, CICERONE - Subvention de fonctionnement 2011.

M. Michel CHAMPREDON

Il s'agit de la dernière délibération mais ne partez pas puisque j'ai encore une information à vous transmettre.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Je ne vais pas présenter à nouveau l'action dans le détail dans la mesure où nous en avons déjà parlé plusieurs fois. Nous nous proposons de faire évoluer le poste qui a été créé dans le cadre du Plan de Déplacement Urbain. Il reste que nous sommes en sous consommation. Cette action a été mise en place très tardivement et il est demandé de prolonger d'une année, l'accord. Nous proposons également de flécher certaines actions qui avaient été inscrites dans le cadre du CUCS dans la plateforme mobilité pour pouvoir montrer à l'Etat une consommation des crédits de façon à ne pas avoir à rembourser la part de l'Etat. Certaines actions étaient déjà dans le programme comme IFAIR ou la MJC. Une autre action est intéressante, notamment par rapport à la problématique d'insertion des femmes qui parfois travaillent dans les petites communes et qui ne peuvent pas utiliser de moyens de transport pour aller travailler. L'action proposée par CICERONE au bénéfice des femmes en insertion sur l'apprentissage du vélo est un élément intéressant.

☞ Le Conseil **RETIENT**, au titre du financement de l'appel à projet « des quartiers vers l'emploi : une nouvelle mobilité » les 3 actions ci-dessous sous réserve de l'accord de l'ACSE, **PROCEDE** au versement des subventions afférentes aux associations concernées, dans le cadre des crédits sollicités au budget primitif 2011 du Grand Evreux Agglomération, et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondantes et avenants éventuels.

	IFAIR	MJC	CICERONE
2011	12 360 €	50 000 €	14 000 €

M. Michel CHAMPREDON

J'ai une information qui concerne principalement les Maires mais aussi leurs conseillers. La loi de 2010 prévoit le transfert des pouvoirs de police du Maire au Président de l'intercommunalité pour les domaines de compétence de l'intercommunalité, c'est-à-dire l'assainissement et la gestion des déchets ménagers. La loi a été votée en 2010 mais prendra effet le 1er décembre 2011. Ce transfert vers l'Agglo est automatique sauf si le Maire s'y oppose. En fait, c'est le principe du *qui ne dit mot consent*. Je dis donc à tous les Maires que si vous ne souhaitez pas que votre pouvoir de police en matière d'assainissement et de gestion des déchets soit transféré au Président de l'Agglomération, il faut prendre un Arrêté et le dire explicitement. Sinon, au 1er décembre de cette année, le transfert se fera automatiquement. Je vous enverrai un document à ce sujet avec un certain nombre de documents légaux de façon à ce que vous puissiez lire cela à tête reposée.

M. Gaston GAUDEMER

La commission Déchets et la commission Assainissement étudient ce dossier. Au cours de la prochaine réunion Déchets qui a lieu le 16 novembre nous inviterons la commission Assainissement pour en discuter. Nous vous donnerons tous les éléments qui vous permettront de vous prononcer en connaissance de cause.

M. Jean-Claude JAMES

L'intérêt pour les communes rurales qui sont retenues en Schéma Directeur d'Assainissement Collectif est de transférer à l'Agglomération dans la mesure où les travaux ne seront sans doute pas réalisés dans les temps.

M. Michel CHAMPREDON

Bien sûr, cela ne change rien quant aux autres pouvoirs de police du Maire.

La séance est levée à 21 h 25.